



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 30 juin 2008 (01.07)

11249/08

POLGEN 76

NOTE

des: futures présidences française, tchèque et suédoise
aux: délégations

Objet: Programme de dix-huit mois du Conseil

Les délégations trouveront ci-joint la version définitive du programme de dix-huit mois du Conseil, établi par les futures présidences française, tchèque et suédoise.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
I. CADRE STRATÉGIQUE.....	6
II. PROGRAMME OPÉRATIONNEL	11
DÉVELOPPEMENT DE L'UNION	11
Mise en œuvre du nouveau traité	11
Élargissement	11
Examen global des dépenses et des ressources de l'UE	12
Transparence	13
POLITIQUE INTÉGRÉE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ET DE CLIMAT	13
Changement climatique.....	14
Énergie (sécurité, compétitivité et viabilité environnementale)	17
CROISSANCE ET EMPLOI	19
Deuxième cycle de trois ans de la stratégie de Lisbonne (2008-2010).....	20
Mise en œuvre du programme communautaire de Lisbonne	20
Mise en œuvre des programmes nationaux de réforme	20
QUESTIONS GÉNÉRALES ET COORDINATION DES POLITIQUES EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE.....	21
Amélioration de la coordination des politiques économiques	21
Pacte de stabilité et de croissance	21
UEM – zone euro	21
Qualité et viabilité des finances publiques	22
Stabilité financière	23
Statistiques	23
Procédure budgétaire annuelle	24
COMPÉTITIVITÉ / MARCHÉ INTÉRIEUR.....	24
Marché intérieur	24
Dimension extérieure de la compétitivité	25
Politique concernant les PME	26
Droits de propriété intellectuelle.....	27
Politique industrielle	27
Politique de concurrence	28
Mieux légiférer.....	28
Douanes.....	30
Services financiers	31
Services d'intérêt économique général	32
Droit des sociétés	33
Marchés publics	33
Fiscalité	34
Tourisme	35

RECHERCHE, CONNAISSANCE ET INNOVATION.....	35
Recherche.....	35
Innovation.....	36
Éducation et formation.....	37
Télécommunications et société de l'information.....	38
Espace.....	39
EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE.....	40
Emploi / flexicurité / mobilité.....	40
Droit du travail.....	41
Politique sociale.....	42
Jeunesse.....	42
Évolution démographique.....	43
Services sociaux d'intérêt général.....	44
ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET NON-DISCRIMINATION.....	44
SANTÉ ET CONSOMMATEURS.....	45
Santé.....	45
Sécurité des aliments.....	47
Consommateurs.....	47
Sport.....	48
CULTURE, AUDIOVISUEL ET MULTILINGUISME.....	48
Culture.....	48
Questions audiovisuelles.....	49
Multilinguisme.....	50
DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	50
Stratégie en faveur du développement durable.....	50
Politique maritime.....	51
Stratégie pour la mer Baltique.....	52
ENVIRONNEMENT.....	53
Biodiversité.....	53
Écotechnologies.....	54
Produits chimiques.....	54
Air.....	56
Autres questions.....	56
Gouvernance internationale en matière d'environnement.....	57
TRANSPORTS.....	57
Des transports compétitifs s'inscrivant dans le cadre du développement durable.....	57
Modes de transport sûrs.....	59
Systèmes intelligents de transport.....	60
AGRICULTURE ET PÊCHE.....	61
Politique agricole commune (y compris "bilan de santé").....	61
Questions vétérinaires et phytosanitaires.....	62
Politique commune de la pêche.....	63

POLITIQUE DE COHÉSION	64
Politique de cohésion	64
Régions ultrapériphériques.....	65
LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE.....	65
Un nouveau programme pour "l'après-La Haye"	66
Migrations	66
Asile et protection des réfugiés	68
Espace Schengen, frontières et politique des visas	68
Intégration et dialogue interculturel	69
Lutte contre le terrorisme	70
Lutte contre la traite des êtres humains.....	70
Lutte contre la drogue	71
Coopération policière et douanière	72
Échange d'informations.....	73
Coopération judiciaire en matière pénale.....	73
Coopération judiciaire en matière civile	74
Coopération concrète dans le domaine judiciaire	75
Les relations extérieures dans le domaine de la JAI	76
Protection civile	77
RELATIONS EXTÉRIEURES	77
Stratégie européenne de sécurité.....	77
PESD/Gestion des crises	78
Non-prolifération et désarmement	79
Coopération multilatérale.....	79
Droits de l'homme et État de droit.....	80
Commerce	80
Politique de développement et cohérence des politiques en faveur du développement	82
Politique de voisinage et "Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée".....	83
Balkans occidentaux.....	84
Relations transatlantiques.....	85
Russie	86
Afrique	86
Moyen-Orient	87
Asie centrale.....	87
Asie	88
Amérique latine/Caraïbes.....	89
AELE.....	89

**PROGRAMME DE DIX-HUIT MOIS
DES PRÉSIDENTES FRANÇAISE, TCHÈQUE ET SUÉDOISE**

INTRODUCTION

Le présent document expose le programme conjoint des présidences française, tchèque et suédoise, qui couvre la période allant de juillet 2008 à décembre 2009. Il est présenté en deux parties.

La première partie définit le cadre stratégique du programme en replaçant celui-ci dans un contexte plus général - plus précisément dans la perspective d'objectifs à plus long terme valables pour les trois présidences successives. C'est pourquoi, conformément au règlement intérieur du Conseil, les futures présidences espagnole, belge et hongroise ont été consultées sur cette partie.

La deuxième partie constitue le programme opérationnel qui présente les questions devant être abordées au cours de la période de dix-huit mois.

En ce qui concerne le traité de Lisbonne, les présidences mèneront leurs travaux conformément aux conclusions du Conseil européen des 19 et 20 juin 2008 et aux conclusions que le Conseil européen pourrait adopter sur la question dans le futur. Les parties du présent programme qui font référence au traité de Lisbonne doivent être lues à la lumière de ces conclusions.

Les trois présidences collaboreront étroitement en vue d'atteindre au mieux les objectifs définis dans le programme. À cette fin, elles coopéreront également avec les autres institutions de l'Union européenne, et en particulier avec la Commission et le Parlement européen sur la base de leurs compétences respectives.

PARTIE I

CADRE STRATÉGIQUE

Au cours des années à venir, après l'entrée en vigueur prévue du traité de Lisbonne, l'Union sera en mesure de se consacrer pleinement aux défis concrets à relever, présentant un intérêt direct pour les citoyens, comme par exemple modeler la mondialisation afin qu'elle réponde aux intérêts des citoyens, améliorer la croissance et la compétitivité et faciliter la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, contribuer à la cohésion sociale, renforcer le marché intérieur, enrayer le changement climatique, se pencher sur les questions énergétiques et lutter contre les problèmes environnementaux, prendre en considération l'agriculture durable, renforcer la sécurité de l'Europe pour ses citoyens, examiner les défis posés par les migrations et les opportunités qu'elles offrent, renforcer la PESD, la coopération régionale et les relations avec les pays voisins, faire progresser le processus d'élargissement et s'attacher à ce que l'Europe s'affirme davantage sur la scène mondiale et dispose d'instruments efficaces à cet effet.

L'Union tirera pleinement parti des nouvelles possibilités offertes par le traité de Lisbonne afin d'accomplir des progrès dans l'ensemble de ces domaines.

Le budget de l'Union est un instrument important pour la réalisation des objectifs communs de l'UE. En conséquence, la priorité sera notamment accordée à la réévaluation de l'ensemble des dépenses et des ressources de l'UE, ainsi qu'il a été convenu en décembre 2005. Sur la base de ce réexamen, le Conseil européen sera en mesure de prendre des décisions sur tous les aspects couverts par ledit réexamen. Celui-ci sera également pris en compte dans les travaux préparatoires aux perspectives financières applicables après 2013, jetant les bases d'éventuelles décisions du Conseil européen.

Dans les efforts qu'elles déploieront pour que l'Union soit en mesure d'anticiper et, à plus long terme, de relever plus efficacement les défis qui l'attendent, les présidences futures veilleront à ce qu'il soit dûment tenu compte du rapport du groupe de réflexion indépendant, créé par le Conseil européen de décembre 2007. Ce rapport, qui sera présenté au Conseil européen de juin 2010, s'attachera à répertorier les questions et évolutions fondamentales auxquelles l'Union est susceptible d'être confrontée et à étudier les solutions à y apporter.

Le changement climatique est l'un des plus grands défis auxquels l'Union doit faire face et il nécessite des solutions à l'échelle mondiale. L'Union doit donc conserver son rôle moteur au niveau international dans les négociations sur la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et son protocole de Kyoto. L'objectif est d'aboutir en 2009, à Copenhague, à un accord mondial ambitieux et global sur le changement climatique pour l'après-2012, qui soit conforme à l'objectif des 2°C que s'est fixé l'UE. Pour que les négociations internationales aboutissent, l'Union doit continuer de montrer la voie à suivre. Les délibérations approfondies du Conseil, travaillant en association étroite avec le Parlement européen, devraient aboutir à un accord sur le dispositif législatif sur le climat et l'énergie d'ici la fin de 2008, ce qui permettra son adoption au plus tard début 2009, conformément aux conclusions du Conseil européen du printemps 2008.

Garantir un approvisionnement en énergie sûr, compétitif et durable du point de vue de l'environnement continuera de constituer une priorité essentielle pour l'Union. Cette priorité sera mise en évidence dans le deuxième plan d'action de l'Union dans le domaine de l'énergie en Europe (2010-2012), qui doit être élaboré à la lumière de l'examen, par le Conseil européen, de la prochaine analyse stratégique de la politique énergétique, prévue au printemps 2009. En particulier, la question de la sécurité énergétique acquerra une importance grandissante pour l'Europe, étant liée non seulement à la diversification des sources d'énergie, mais également à la sécurité d'approvisionnement et à l'établissement d'infrastructures européennes dans le domaine de l'énergie. L'achèvement du marché intérieur de l'énergie sera déterminant pour stimuler la compétitivité de l'Union. La poursuite de la mise en œuvre de la politique énergétique extérieure de l'Union contribuera également à améliorer la sécurité d'approvisionnement.

Mettre en œuvre la stratégie de Lisbonne reste indispensable pour créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et pour garantir une croissance durable à long terme. Des progrès décisifs ont été réalisés, mais beaucoup reste à faire. Il ne fait aucun doute que l'Union aura besoin d'un programme de réforme ambitieux pour consolider les progrès déjà accomplis et relever les défis futurs. En conséquence, les présidences s'attacheront à jeter les bases d'un renouvellement de la stratégie de Lisbonne, en maintenant l'engagement de l'UE en faveur des réformes structurelles, du développement durable et de la cohésion sociale et en se concentrant sur les principaux défis à relever au cours de la décennie 2010-2020.

Des efforts seront notamment déployés pour promouvoir la compétitivité de l'Union et sa capacité à tirer parti des possibilités offertes et à faire face aux défis extérieurs. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'un marché intérieur pleinement intégré et fonctionnant de manière satisfaisante.

Les présidences assureront donc un suivi actif du bilan du marché unique et poursuivront les travaux visant à lever les derniers obstacles à l'exercice des quatre libertés fondamentales, y compris en recourant, le cas échéant, à l'harmonisation et à la reconnaissance mutuelle. Elles s'attacheront également à renforcer le potentiel de croissance des PME et elles poursuivront dans les plus brefs délais les travaux engagés pour améliorer la stabilité financière. Elles mettront par ailleurs l'accent sur la confiance et la protection des consommateurs, essentielles au bon fonctionnement du marché intérieur. Une priorité consistera aussi à poursuivre les efforts consentis en matière d'amélioration de la réglementation, afin d'améliorer les conditions dans lesquelles les entreprises opèrent et d'offrir aux citoyens européens un meilleur accès à la législation de l'UE, une attention particulière étant accordée aux conditions que connaissent les PME. Les présidences s'emploieront à renforcer l'espace européen de la recherche, notamment en veillant à sa gestion efficace et en promouvant la programmation conjointe ainsi qu'une coopération internationale en matière de science et de technologie, compte tenu du rôle essentiel joué par la recherche et l'innovation pour dynamiser la compétitivité.

Le développement durable est l'un des objectifs fondamentaux de l'Union européenne. Après avoir fait le bilan de la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable en décembre 2007, l'Union concentra ses efforts sur la mise en œuvre effective de la stratégie à tous les niveaux, conformément aux objectifs et priorités fixés dans le cadre des sept défis fondamentaux mis en exergue dans cette stratégie. Le Conseil européen évaluera les progrès réalisés à cet égard sur la base d'un rapport que la Commission doit présenter en juin 2009, et qui comprendra également une feuille de route exposant les actions qui doivent encore être mises en œuvre de manière prioritaire. Les futures présidences sont déterminées à renforcer l'engagement de l'Union en faveur du développement de la région de la mer Baltique, sur la base de la stratégie concernant la mer Baltique, dont l'adoption est prévue à l'automne 2009.

La politique agricole commune a toujours été l'un des grands domaines de la construction européenne. L'agriculture demeure une activité vitale. Il est donc nécessaire de se prononcer sur le "bilan de santé" de la PAC et de réfléchir à la manière dont celle-ci pourrait répondre au mieux à tous les défis importants.

L'objectif prioritaire dans le domaine de la justice et des affaires intérieures consistera à poursuivre la mise en place d'un espace de liberté, de sécurité et de justice. À cette fin, les présidences œuvreront pour garantir la mise en œuvre pleine et entière du programme de La Haye.

Elles veilleront à l'adoption d'un programme de travail nouveau, ambitieux et inscrit dans une perspective d'avenir pour la période 2010-2014.

Des efforts particuliers seront consentis pour veiller à la mise en place d'un régime d'asile européen commun d'ici 2010 et pour élaborer une politique européenne globale en matière de migration.

À cet égard, l'adoption et le suivi d'un pacte européen sur l'immigration et l'asile joueront un rôle déterminant. La priorité sera également donnée à d'autres questions présentant un intérêt direct pour les citoyens, telles que l'intensification de la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, les droits procéduraux accordés aux suspects, le statut des victimes dans le cadre de procédures pénales et la promotion de la coopération judiciaire dans le domaine du droit de la famille, ainsi que le renforcement des capacités de réaction aux catastrophes de l'UE.

Le processus d'élargissement a eu des retombées positives non négligeables pour l'Union et ses États membres, notamment en promouvant globalement la stabilité et la prospérité en Europe.

Les présidences s'emploieront à maintenir la dynamique du processus d'élargissement, conformément au consensus renouvelé dont le Conseil européen est convenu en décembre 2006 et en décembre 2007.

L'Union s'attachera par ailleurs à renforcer la perspective européenne de la région des Balkans occidentaux, notamment grâce au processus de stabilisation et d'association, y compris la promotion des contacts interpersonnels. Elle continuera de recourir à tous les instruments dont elle dispose afin de jouer un rôle moteur dans le renforcement de la stabilité dans l'ensemble de la région, une attention particulière étant accordée au Kosovo.

En renforçant les relations qu'elle entretient avec les pays situés à ses frontières orientales et méridionales, l'Union œuvrera également en faveur de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité en Europe. En conséquence, la politique européenne de voisinage continuera d'être intensifiée, tant en ce qui concerne son volet méditerranéen, avec le "Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée", qu'en ce qui concerne son volet oriental, avec le "Partenariat oriental".

Compte tenu de l'importance des liens avec l'Afrique et de la détermination des deux parties à franchir un nouveau cap dans leur relation, l'Union s'emploiera à mettre pleinement en œuvre la stratégie commune UE-Afrique ainsi que le plan d'action, adoptés en décembre 2007, en vue d'assurer la concrétisation des nouvelles ambitions politiques et en matière de développement.

Les présidences œuvreront pour mettre en place une politique extérieure efficace et cohérente, visant à renforcer la position de l'UE en tant qu'acteur mondial et à accroître son influence au niveau international. L'action de l'Union sur la scène internationale continuera d'être guidée par la stratégie européenne de sécurité, qui sera réexaminée en décembre 2008 en vue d'en améliorer la mise en œuvre et, le cas échéant, de la compléter. Plus généralement, l'Union s'efforcera d'œuvrer efficacement en faveur de la paix et de la stabilité mondiales, dans le respect du droit international. À cette fin, l'UE coopérera étroitement avec les Nations unies, l'OTAN et d'autres organisations internationales et régionales, en particulier en ce qui concerne la prévention et la gestion des conflits, ainsi que la consolidation de la paix. L'Union luttera par ailleurs activement contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Elle renforcera la PESD afin de consolider son rôle d'acteur mondial et autonome dans le domaine de la réaction aux crises. Une action prioritaire consistera également à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et le respect de l'État de droit.

L'Union continuera de renforcer ses relations transatlantiques, ainsi que ses relations avec l'Asie, l'Amérique latine et un certain nombre d'autres pays et régions, notamment en tenant des réunions de haut niveau avec des partenaires stratégiques.

La période à venir constituera une étape importante dans les efforts que déploie actuellement l'Union pour contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015, élément essentiel pour atteindre l'objectif primordial de réduction de la pauvreté que s'est fixé l'Union. L'UE s'emploiera à rendre sa coopération au développement plus efficace et cohérente, notamment en tenant compte du développement dans tous les domaines d'action concernés, surtout en ce qui concerne les liens entre changement climatique et développement, d'une part, et migrations et développement, d'autre part.

L'Union favorisera le libre-échange et l'ouverture, sur la base d'avantages réciproques, en tant que moyens de promouvoir la croissance économique, l'emploi et le développement. L'Union mettra tout en œuvre pour conclure un accord équilibré, ambitieux et global avec l'OMC; à l'issue des négociations, un large débat devra être engagé sur l'évolution future de l'OMC. L'Union s'attachera également à conclure des accords de libre-échange avec des partenaires importants.

PARTIE II

PROGRAMME OPÉRATIONNEL

DÉVELOPPEMENT DE L'UNION

Mise en œuvre du nouveau traité

Le traité de Lisbonne, sous réserve de sa ratification par tous les États membres, donnera à l'Union un cadre institutionnel stable, qui s'inscrit dans la durée. Après son entrée en vigueur, l'Union sera en mesure de se consacrer pleinement aux défis concrets à relever.

Sur la base des travaux menés par les présidences précédentes et en coopérant étroitement entre elles et avec les institutions, les trois présidences poursuivront les travaux préparatoires nécessaires pour assurer une mise en œuvre sans heurts et en temps voulu du traité ainsi que le caractère pleinement opérationnel du traité dès son entrée en vigueur. Tout sera mis en œuvre pour que l'ensemble des acteurs concernés parviennent à un terrain d'entente s'agissant du fonctionnement pratique du nouveau système institutionnel, notamment le service européen pour l'action extérieure. En outre, l'Union devra engager une réflexion et lancer des initiatives afin de tirer pleinement parti des nouvelles compétences et bases juridiques prévues par le traité de Lisbonne.

Élargissement

Le processus d'élargissement a eu des retombées positives non négligeables pour l'Union et ses États membres. Il a contribué à la paix, à la démocratie, à l'État de droit et à la stabilité sur l'ensemble du continent. Il a renforcé la compétitivité européenne dans le contexte de la mondialisation, apportant ainsi des avantages concrets par le renforcement des échanges commerciaux, des investissements et de la croissance économique.

Sous les trois prochaines présidences, le Conseil poursuivra le processus d'élargissement, conformément au consensus renouvelé, défini par le Conseil européen en décembre 2006 et fondé sur la consolidation, la conditionnalité et la communication. Il s'emploiera activement à mettre en œuvre la stratégie pour l'élargissement de l'UE et à faire avancer les négociations d'adhésion avec la Croatie et la Turquie, conformément aux conclusions du Conseil adoptées en la matière. Ces négociations sont un processus ouvert dont l'issue ne peut pas être garantie à l'avance.

Les négociations d'adhésion avec la Croatie devraient entrer dans une phase décisive en 2009.

Une conditionnalité équitable et rigoureuse sera maintenue tout au long du processus et les chapitres pour lesquels les préparatifs techniques sont achevés seront ouverts selon les procédures établies, conformément aux cadres de négociation.

Le Conseil continuera de suivre de près la mise en œuvre par l'ancienne République yougoslave de Macédoine des réformes nécessaires à l'ouverture des négociations d'adhésion.

Les présidences s'efforceront de renforcer encore la perspective européenne des pays des Balkans occidentaux, conformément à la stratégie pour l'élargissement définie par le Conseil européen en décembre 2006.

Examen global des dépenses et des ressources de l'UE

Les changements intervenus au sein de l'UE, dans les pays voisins et dans le reste du monde ont fait apparaître de nouveaux besoins et des défis nouveaux. Dans ce contexte, les trois présidences accorderont une priorité particulière à une réévaluation globale à la fois des dépenses et des ressources de l'UE, qui sera menée à la suite du réexamen, couvrant tous les aspects des dépenses de l'UE, y compris la PAC, ainsi que des ressources, y compris la compensation en faveur du Royaume-Uni, que la Commission doit entreprendre et présenter en 2008-2009, conformément aux conclusions du Conseil européen de décembre 2005. En se fondant sur ce réexamen, le Conseil européen pourra prendre des décisions sur toutes les questions qui y sont traitées. Ce réexamen sera également pris en considération dans le cadre des travaux préparatoires sur les prochaines perspectives financières.

Transparence

La transparence et l'accès aux documents sont deux principes fondamentaux qui régissent les travaux menés au sein de l'UE. Les présidences poursuivront le réexamen du règlement (CE) n° 1049/2001 relatif à l'accès du public aux documents de l'UE.

POLITIQUE INTÉGRÉE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ET DE CLIMAT

L'examen de la question du changement climatique et de ses liens avec la politique énergétique constituera une priorité essentielle au cours des dix-huit prochains mois. Les trois présidences mettront tout en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par le Conseil européen de mars 2007, à l'occasion duquel l'UE s'est engagée à réduire ses émissions globales de gaz à effet de serre d'au moins 20 % d'ici 2020 par rapport à 1990 (se fixant comme objectif une réduction de 30 % dans le cadre d'un nouvel accord mondial en matière de changement climatique, si les autres pays développés font des efforts comparables et si les pays en développement plus avancés sur le plan économique apportent une contribution adaptée), et à atteindre une proportion de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale de l'UE d'ici 2020. Tout en respectant la liberté dont dispose chacun des États membres de choisir son propre bouquet énergétique, les présidences s'attacheront à mettre en place une économie à faibles émissions de CO₂, qui soit compatible avec une logique à la fois de durabilité et de rentabilité et qui contribue de manière positive à des objectifs de croissance plus larges s'inscrivant dans la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.

Le paquet intégré de mesures dans le domaine de l'énergie et du changement climatique, présenté par la Commission en janvier 2008, vise à donner suite aux engagements ambitieux pris par l'UE. Les présidences sont résolues à faire en sorte, en coopération étroite avec le Parlement européen et la Commission, qu'un accord soit conclu sur ce paquet avant la fin de 2008, en vue de son adoption au plus tard au début de 2009.

Changement climatique

Le changement climatique est une grave menace mondiale qui nécessite, de toute urgence, une réaction globale et mondiale. En conséquence, les présidences auront pour priorité absolue de faire progresser les négociations multilatérales afin d'aboutir en 2009, à Copenhague, à un accord sur un régime climatique mondial ambitieux et global pour l'après 2012, conforme à l'objectif des 2°C que s'est fixé l'UE. Un tel accord facilitera la transition, à l'échelle mondiale, vers une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre, conformément à l'objectif de l'UE de limiter le réchauffement climatique à 2°C, et renforcera la capacité des pays les plus faibles et les plus vulnérables à s'adapter aux conséquences du changement climatique.

D'intenses préparatifs devront être menés au cours des dix-huit prochains mois, tant au sein de l'UE que dans le cadre de négociations internationales, de réunions et d'un dialogue entre les parties, à la fois au niveau bilatéral et dans différentes enceintes multilatérales, entre l'UE, les pays en développement et les pays développés, afin d'obtenir des résultats ambitieux à Copenhague. Dans ce contexte, les trois présidences accorderont une attention particulière aux contacts que l'UE entretient avec ses principaux partenaires, notamment les États-Unis, la Chine, l'Inde, la Russie et le Brésil, mais également avec d'autres acteurs importants et avec les pays qui seront le plus touchés par le changement climatique, en particulier des pays africains et les petits États insulaires en développement. L'accent sera mis sur les besoins des pays en développement et sur leur rôle dans le cadre des travaux menés en matière de changement climatique, afin de trouver des moyens d'encourager la participation active des pays en développement à un cadre efficace et équilibré pour l'après-2012.

Il est essentiel que l'UE joue un rôle moteur et assoie sa crédibilité pour que les négociations internationales aboutissent. Afin que l'UE puisse remplir ce rôle, il est primordial qu'elle achève ses travaux en interne bien avant la tenue de la conférence de Copenhague en décembre 2009. Les trois présidences mettront tout en œuvre pour que l'Union respecte ses engagements actuels et pour lui permettre de se préparer à la réalisation des engagements pour l'après-2012, en parvenant en temps utile à un accord sur le réexamen du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté, la répartition des efforts en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'encouragement du recours aux énergies renouvelables et l'établissement d'un cadre réglementaire concernant le captage et le stockage du CO₂. Ainsi qu'il a été décidé lors du Conseil européen de mars 2008, les délibérations approfondies du Conseil, travaillant en association étroite avec le Parlement européen, devraient aboutir à un accord sur des propositions y afférentes, qui constituent un tout cohérent, avant la fin de 2008, ce qui permettra leur adoption sous la législature actuelle, au plus tard début 2009. À cet égard, les présidences soulignent que ces travaux devraient être fondés sur les principes de transparence, de viabilité économique, d'efficacité au regard des coûts, de solidarité et d'équité dans la répartition des efforts. En outre, il sera dûment tenu compte du risque de fuite de carbone dans certains secteurs, tels que les industries à haute intensité énergétique, qui sont particulièrement exposés à la concurrence internationale. Il faudra analyser et s'employer à résoudre d'urgence ce problème de sorte que, si les négociations internationales échouent, les mesures adéquates puissent être prises. La conclusion d'un accord international reste la meilleure façon de traiter cette question.

Par ailleurs, les présidences se pencheront activement sur d'autres secteurs en vue de la réalisation des objectifs fixés par l'UE en matière de changement climatique. Les transports représentent plus de 20 % des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE. C'est pourquoi les trois présidences estiment qu'il est urgent de conclure les travaux sur le règlement visant à réduire les émissions de CO₂ des voitures particulières et de faire en sorte que les émissions de gaz à effet de serre issus de l'aviation civile soient intégrées sans heurts dans le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'UE. Une attention particulière sera également accordée à des mesures d'efficacité énergétique dans des secteurs qui ne sont pas couverts par le système d'échange de quotas d'émission susvisé, tels que l'agriculture, l'industrie légère et le secteur du bâtiment.

Les trois présidences réaffirment qu'il est nécessaire de mettre en place un marché mondial du carbone et qu'il importe de disposer de mécanismes souples, tels que le mécanisme pour un développement propre (MDP), et de poursuivre le développement de ces mécanismes à l'avenir, afin de mettre en œuvre une politique climatique internationale ayant un rapport coût/efficacité satisfaisant, compte tenu de la volonté justifiée des pays en développement de bénéficier d'un développement économique. En contribuant à la mise en place d'une tarification du carbone, ces instruments facilitent les investissements dans des technologies efficaces à faibles émissions de carbone, la transmission des connaissances indispensables et le transfert technologique. Le recours à des mécanismes souples facilitera les efforts déployés par l'UE pour atteindre ses objectifs climatiques ambitieux et contribuera au développement durable des pays en développement, ainsi qu'à la mise en place d'un marché mondial du carbone. En conséquence, les présidences encourageront le recours à des mécanismes souples susceptibles de contribuer de manière substantielle aux efforts consentis à l'échelle internationale pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les trois présidences s'emploieront par ailleurs à promouvoir le commerce et le bon fonctionnement d'un marché mondial des biens, services et technologies respectueux du climat en levant les obstacles tarifaires et non tarifaires. Cela suppose notamment de veiller à ce que les normes et systèmes de certification et d'étiquetage en matière de climat encouragent, au lieu d'entraver, le commerce des biens respectueux du climat. Des actions visant à appuyer l'innovation et la collaboration en vue du développement de nouvelles technologies à faibles émissions de carbone et à encourager le transfert et la diffusion de technologies propres compteront également au nombre des priorités de l'UE.

Des efforts particuliers seront également consentis en ce qui concerne les mesures d'adaptation au changement climatique au sein de l'Union européenne. Il faudra concevoir et mettre en œuvre un large éventail de mesures au niveau européen et national, ainsi que des actions extérieures. Sur la base d'un livre blanc de la Commission sur l'adaptation au changement climatique, dont la publication est prévue au second semestre de 2008, les présidences œuvreront à l'adoption, par le Conseil, d'un plan d'action ambitieux qui traitera notamment de la question de l'affectation de ressources suffisantes dans ce domaine.

Au niveau international, les pays en développement sont particulièrement exposés aux effets négatifs du changement climatique. Les trois présidences accorderont donc une attention spécifique à l'élaboration d'une stratégie et de programmes de développement tenant compte des besoins des pays en développement en matière d'adaptation au changement climatique. Le renforcement des capacités des pays en développement sera déterminant pour les aider à renforcer à la fois leur résistance au changement climatique et leur capacité à adopter des modèles de développement à faibles émissions de CO₂.

Enfin, les trois présidences veilleront au suivi du rapport commun du Haut Représentant et de la Commission sur les conséquences du changement climatique pour la sécurité internationale.

Énergie (sécurité, compétitivité et viabilité environnementale)

En mars 2007, le Conseil européen a défini une politique énergétique pour l'Europe, qui poursuit trois objectifs, à savoir accroître la sécurité de l'approvisionnement, assurer la compétitivité des économies européennes et la disponibilité d'une énergie abordable et promouvoir la viabilité environnementale et lutter contre le changement climatique. Les trois présidences accorderont un degré élevé de priorité à la mise en œuvre pleine et entière du plan d'action dans le domaine de l'énergie pour la période 2007-2009, que le Conseil européen a adopté à cette occasion. À la lumière de la deuxième analyse stratégique de la politique énergétique, qui doit être présentée par la Commission à l'automne 2008 et approuvée par le Conseil européen du printemps 2009, les présidences prépareront le nouveau plan d'action dans le domaine de l'énergie pour l'après-2010, qui devra être adopté par le Conseil européen du printemps 2010. Elles concentreront leurs efforts sur les domaines mentionnés ci-après.

Les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique contribuent simultanément à la viabilité, à la compétitivité et à la sécurité d'approvisionnement et sont des éléments essentiels pour atteindre les objectifs climatiques de l'UE et stimuler l'innovation technologique, le potentiel d'exportation et la création d'emplois. Les trois présidences s'attacheront à ce que les travaux menés sur la directive relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables aboutissent à un accord avant la fin de 2008, en vue de l'adoption de cette directive au plus tard au début de 2009, sur la base d'une répartition équitable et appropriée des efforts entre les États membres. À cet égard, les présidences rappellent l'importance de tenir dûment compte des critères de viabilité et la nécessité de faire preuve de souplesse pour atteindre les objectifs fixés au niveau national pour ce qui est des énergies renouvelables et des secteurs non couverts par le système d'échange, conformément au plan d'action adopté par le Conseil européen en mars 2007.

En ce qui concerne l'objectif de l'UE visant à améliorer l'efficacité énergétique de 20 % d'ici 2020, les trois présidences poursuivront la mise en œuvre du plan d'action pour l'efficacité énergétique, qui insiste particulièrement sur la promotion de produits efficaces sur le plan du rendement énergétique sur le marché européen et sur l'adoption de normes. Les présidences œuvreront en vue de la conclusion rapide des travaux consacrés à la refonte de la directive relative l'indication par voie d'étiquetage de la consommation des appareils domestiques en énergie et de la directive sur la performance énergétique des bâtiments. Une attention particulière sera également accordée à la création et à l'exploitation d'une plateforme internationale pour la coopération en matière d'efficacité énergétique.

La réalisation des objectifs ambitieux que s'est fixés l'UE en matière de changement climatique nécessitera par ailleurs la mise au point et le déploiement de nouvelles technologies. À cette fin, les présidences contribueront à la mise en œuvre dans les meilleurs délais du plan stratégique européen pour les technologies énergétiques, qui a été récemment lancé.

Les trois présidences estiment que l'instauration d'un marché intérieur de l'énergie compétitif, efficace et interconnecté bénéficie tant aux consommateurs privés qu'aux entreprises, en créant un climat stable et prévisible pour procéder aux investissements nécessaires et répartir de manière efficace les ressources énergétiques. En conséquence, elles s'efforceront, en coopération étroite avec le Parlement européen et la Commission, de dégager un accord définitif sur le troisième ensemble de mesures concernant le marché intérieur de l'énergie aussi rapidement que possible.

Les trois présidences encourageront l'élaboration d'une véritable stratégie en matière de sécurité énergétique, tant au niveau interne (interconnexions, transparence accrue s'agissant des flux et du stockage de pétrole et de gaz, mécanismes de solidarité plus efficaces) qu'au niveau externe (renforcement du dialogue et de la coopération avec les principaux pays producteurs, consommateurs et de transit dans le cadre de sommets bilatéraux ou dans des enceintes internationales).

La deuxième analyse stratégique de la politique énergétique précisera, entre autres, la manière dont la sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'UE peut être renforcée, aussi bien sur le plan intérieur que sur le plan extérieur. Les présidences veilleront à ce que cette analyse fasse l'objet d'un véritable suivi et à ce que les propositions qui l'accompagneront soient examinées (révision de la législation sur les stocks pétroliers, propositions concernant les réseaux transeuropéens d'énergie et mesures relatives à la sécurité de l'approvisionnement en gaz, efficacité énergétique). En outre, alors que le dialogue se poursuivra avec les partenaires habituels de l'UE, de nouveaux efforts seront déployés pour créer des liens plus étroits avec l'Asie centrale et pour mettre en œuvre le partenariat énergétique avec l'Afrique. Il est également prévu que la sécurité énergétique sera dûment prise en compte dans la stratégie européenne de sécurité révisée, qui sera présentée au Haut Représentant et à la Commission à la fin de 2008.

Une attention particulière sera accordée au suivi du programme indicatif nucléaire pour la Communauté (PINC), récemment publié par la Commission, aux discussions menées au sein du Forum européen sur l'énergie nucléaire et à la conclusion des travaux menés par le Groupe européen de haut niveau sur la sûreté nucléaire et la gestion des déchets.

CROISSANCE ET EMPLOI

La stratégie de l'UE pour la croissance et l'emploi, également appelée stratégie de Lisbonne renouvelée, est l'approche globale adoptée par l'Union pour tirer parti des possibilités offertes par la mondialisation et pour faire face aux changements démographiques et aux menaces environnementales en vue de promouvoir une croissance durable et la prospérité pour les citoyens européens. Il est essentiel de mettre en œuvre la stratégie de Lisbonne renouvelée pour renforcer la compétitivité de l'UE à l'échelle mondiale, créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et garantir une croissance durable. Les trois présidences sont résolues à encourager la mise en œuvre pleine et entière de la stratégie.

Deuxième cycle de trois ans de la stratégie de Lisbonne (2008-2010)

En mars 2008, le Conseil européen a lancé le deuxième cycle triennal de la stratégie en confirmant que les lignes directrices intégrées actuelles restaient valables pour la période 2008-2010 et en indiquant que les quatre domaines prioritaires visant à encourager une croissance et des emplois durables restaient les mêmes. L'adhésion nationale à la stratégie demeure également au cœur de la gouvernance de la stratégie de Lisbonne. Les trois présidences encourageront, le cas échéant, la mise en œuvre pleine et entière des lignes directrices intégrées et des recommandations par pays. Conformément à la demande formulée par le Conseil européen du printemps 2008, les présidences contribueront à la réflexion sur l'avenir de la stratégie de Lisbonne au-delà de 2010, en vue notamment de renforcer encore la compétitivité de l'Union à l'échelle internationale, d'améliorer le marché intérieur, de garantir une croissance durable, d'accroître le taux d'emploi et la cohésion sociale, de garantir une gestion saine des finances publiques, d'accroître la sécurité de l'approvisionnement énergétique et de lutter contre le changement climatique. Elles appuieront également les travaux menés par la Commission et les États membres pour mettre au point une méthode de suivi et d'évaluation des réformes qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de Lisbonne.

Mise en œuvre du programme communautaire de Lisbonne

Le programme communautaire de Lisbonne pour 2008-2010 vient compléter les réformes nationales engagées à l'échelle de l'UE. À l'invitation du Conseil européen, les trois présidences, dans la limite de leurs compétences, feront progresser les travaux sur les dix objectifs définis dans le programme susvisé et veilleront à ce que les progrès accomplis fassent l'objet d'une évaluation annuelle.

Mise en œuvre des programmes nationaux de réforme

Au cours du second semestre de 2008, les États membres soumettront une nouvelle version de leurs programmes nationaux de réforme pour la période 2008-2010, la présentation des premiers rapports des États membres sur la mise en œuvre de ces nouveaux programmes étant prévue à l'automne 2009. Ces rapports joueront un rôle décisif dans l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. Les trois présidences veilleront à ce que les progrès accomplis à cet égard soient évalués et fassent l'objet d'un rapport au Conseil européen.

QUESTIONS GÉNÉRALES ET COORDINATION DES POLITIQUES EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE

Amélioration de la coordination des politiques économiques

La coordination des politiques économiques des États membres est essentielle pour favoriser une croissance économique durable. Les trois présidences coopéreront afin de coordonner de manière efficace leur action économique et d'éviter de lourdes procédures. Elles auront notamment pour priorité commune de continuer à simplifier la procédure d'évaluation des programmes de stabilité et de convergence. Il est nécessaire d'améliorer encore l'évaluation des programmes nationaux de réforme dans le cadre des lignes directrices intégrées et des recommandations intégrées par pays.

Pacte de stabilité et de croissance

Lorsqu'elles appliqueront le pacte de stabilité et de croissance révisé, les présidences s'attacheront en particulier à renforcer la cohérence entre les exigences budgétaires à moyen terme auxquelles les États membres doivent satisfaire et le défi de la viabilité à long terme de leurs finances publiques. À cet égard, il sera déterminant de convenir d'une méthode commune visant à fixer et évaluer de nouveaux objectifs à moyen terme en 2009, tenant compte des passifs implicites découlant du vieillissement démographique.

UEM – zone euro

À l'occasion du 10^{ème} anniversaire de l'euro, les trois présidences s'emploieront à renforcer la visibilité et l'efficacité de la zone euro. En tirant parti des possibilités offertes par le traité de Lisbonne, elles s'efforceront d'améliorer le fonctionnement concret de la zone euro, sur la base des travaux préliminaires menés par la Commission. Elles veilleront également à une bonne coopération et à la fluidité des échanges d'informations entre le Conseil et l'Eurogroupe.

Au cours de la période couverte par le présent programme, certains États membres pourraient satisfaire aux exigences requises pour l'adoption de l'euro, et d'autres pourraient solliciter leur entrée dans le MCE II. Tout en garantissant l'égalité de traitement entre les États membres à cet égard, les trois présidences veilleront à ce que le Conseil procède à une évaluation approfondie de ces cas, en particulier d'éventuels rapports sur l'état de la convergence établis par la Commission et la BCE.

Qualité et viabilité des finances publiques

La mondialisation et l'évolution démographique obligent les États membres et l'UE dans son ensemble à améliorer la viabilité économique et budgétaire à long terme afin de maintenir une croissance économique stable et la prospérité. La qualité des finances publiques dans l'élaboration des politiques nationales et de l'UE est essentielle pour contribuer à la croissance et à l'emploi dans l'esprit de la stratégie de Lisbonne. L'amélioration de la qualité et de la viabilité de la situation budgétaire nécessite de poursuivre l'analyse de la composition des dépenses publiques, des modalités d'affectation des fonds publics et des possibilités d'une intervention publique visant à s'attaquer au problème du vieillissement démographique.

En conséquence, les trois présidences procéderont à un examen approfondi du rapport annuel sur la qualité et la viabilité des finances publiques au niveau du Conseil, en vue de conclusions ambitieuses sur la qualité des finances publiques.

Les présidences réexamineront également la stratégie en trois volets visant à faire face au vieillissement démographique, sur la base d'un rapport, diffusé au printemps 2009, présentant une estimation à long terme des dépenses liées au vieillissement démographique et d'un second rapport, présenté à l'automne 2009, consacré à la viabilité des finances publiques des États membres.

Stabilité financière

Les travaux se poursuivront sur la feuille de route définissant des mesures essentielles destinées à faire face à la crise sur les marchés financiers (amélioration de la transparence et de l'information, amélioration des normes d'évaluation, renforcement du cadre prudentiel et de la gestion des risques dans le secteur financier et amélioration du fonctionnement du marché, y compris le rôle des agences de notation), afin d'aboutir à des avancées concrètes sur les questions visées dans cette feuille de route.

Les évolutions sur les marchés financiers feront l'objet d'un suivi, l'accent étant mis sur la stabilité macrofinancière au sein de l'Union. Des efforts seront également consentis pour améliorer l'efficacité et la convergence du système de surveillance financière, renforcer le cadre prudentiel dans le secteur bancaire et améliorer le cadre européen visant à assurer la stabilité financière, y compris les dispositifs de gestion des crises.

L'Union encouragera une approche commune sur les fonds souverains, compte tenu des prérogatives nationales et conformément aux cinq principes proposés par la Commission, auxquels le Conseil européen s'est rallié. Le Conseil soutient l'objectif de parvenir à un accord international sur un code de déontologie auquel souscriraient librement les fonds souverains et qui fixerait les principes qui s'appliquent aux pays destinataires, sur le plan international.

Statistiques

Les trois présidences continueront d'œuvrer afin que les statistiques européennes officielles fournies soient de qualité, fiables et pertinentes et qu'elles soient élaborées en tenant compte des principes énoncés dans le code de bonnes pratiques de la statistique européenne, ainsi que des besoins des utilisateurs. À cette fin, les présidences s'attacheront activement à améliorer le système statistique européen et à appuyer le processus législatif et de mise en œuvre du cadre juridique.

Les présidences encourageront par ailleurs la coopération en vue de la mise au point de systèmes, d'instruments et de procédés, conformément aux possibilités offertes par un système statistique européen renforcé. Bien que de nouvelles données soient nécessaires, les présidences mettront l'accent sur la définition des priorités, la réduction de la charge imposée aux répondants et le rapport coût-efficacité.

Procédure budgétaire annuelle

Les trois présidences travailleront en coopération étroite pour développer et continuer à améliorer la procédure budgétaire annuelle dans le cadre du traité, y compris des modifications découlant de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. En outre, les trois présidences coopéreront étroitement avec les institutions afin d'adopter des mesures permettant d'améliorer encore l'efficacité de l'administration de l'UE. L'accent continuera d'être mis sur l'examen des rapports spéciaux établis par la Cour des comptes.

COMPÉTITIVITÉ / MARCHÉ INTÉRIEUR

Marché intérieur

Les trois présidences attachent une grande importance au bon fonctionnement du marché intérieur qui constitue une condition indispensable à une compétitivité accrue de l'UE, entraînant par là même une croissance plus forte et suscitant la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, ainsi qu'à la réalisation des objectifs fixés par la stratégie de Lisbonne.

Le suivi du réexamen du marché unique sera un thème très important pour les trois présidences. Lorsqu'elles se pencheront sur les propositions législatives et sur les initiatives non législatives prévues dans le réexamen du marché unique, les présidences privilégieront celles qui visent à promouvoir la prospérité, la croissance et l'emploi, notamment en supprimant les derniers obstacles aux quatre libertés fondamentales, afin que les citoyens et les entreprises, y compris les PME, puissent tirer pleinement profit des avantages qu'offre le marché intérieur. Les travaux viseront aussi plus particulièrement à accroître la confiance des consommateurs (par exemple au moyen du tableau de bord des marchés de consommation) et des entreprises dans le marché intérieur ainsi qu'à faire connaître les avantages découlant de celui-ci. À cet égard, il importe de développer le système de suivi du marché, d'améliorer la coopération entre les autorités nationales et les institutions de l'UE en ce qui concerne la mise en œuvre de la législation de l'UE et de rationaliser les mécanismes de résolution des problèmes dans le marché intérieur.

Les présidences insisteront tout particulièrement sur la transposition correcte de la directive sur les services dans les délais prévus. Dans le domaine des produits, l'attention sera accordée à l'application du "paquet" concernant les produits qui a été adopté récemment.

En ce qui concerne les initiatives et la législation sectorielles, les trois présidences sont déterminées à faire progresser ou à achever les travaux sur différents dossiers, tels que le "paquet" relatif aux marchés publics de défense, la révision de la directive relative à la sécurité des jouets, du règlement relatif aux produits cosmétiques et du règlement sur les produits de construction.

Dimension extérieure de la compétitivité

La mondialisation offre de nouvelles possibilités. Afin de permettre à l'UE d'en profiter, les trois présidences sont résolues à contribuer au développement d'une dimension extérieure pleinement intégrée de la compétitivité, entre autres en veillant à ce que les politiques intérieures et extérieures soient appliquées de manière cohérente et complémentaire.

Une politique commerciale efficace peut contribuer de manière significative à la croissance et l'emploi et sera donc considérée comme un élément essentiel d'une politique européenne de la croissance et de la compétitivité. Les trois présidences appuieront les efforts déployés par l'UE pour favoriser le libre-échange et l'ouverture, sur la base d'avantages réciproques et, notamment dans le cas de la coopération en matière de réglementation, de la convergence des normes, de l'équivalence des règles et du respect des droits de propriété intellectuelle ainsi que dans d'autres domaines pertinents, en vue de promouvoir une ouverture croissante des marchés dans le cadre d'une concurrence équitable et d'améliorer les flux commerciaux.

En conséquence, les trois présidences poursuivront leurs travaux sur la mise en œuvre de la communication de la Commission sur l'Europe dans le monde. Elles s'emploieront également à renouveler l'engagement de l'UE à l'égard de l'Europe dans le monde en demandant à la Commission une actualisation qui fasse formellement partie intégrante de la stratégie de Lisbonne.

Politique concernant les PME

Les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle clé en garantissant une croissance et des emplois durables en Europe. La politique européenne concernant les PME devrait mettre l'accent sur la croissance de celles-ci. Le bon fonctionnement du marché intérieur, des conditions favorables et l'intégration du principe "Penser d'abord aux petits" dans la législation et les domaines d'action pertinents sont des préalables importants à la croissance et à l'efficacité des PME. Les présidences étudieront d'autres possibilités d'améliorer les conditions d'activité des PME. Par conséquent, elles veilleront à ce que l'initiative concernant la "Loi sur les petites entreprises pour l'Europe" que la Commission présentera prochainement et qui exposera une approche intégrée à l'égard de la politique concernant les PME soit examinée de manière approfondie et soit suivie d'effet.

Dans ce contexte, les présidences veilleront avec toute l'attention voulue à continuer de faciliter l'accès des PME aux marchés, aux marchés publics et au commerce transfrontalier, à instaurer en faveur des PME, lorsque cela se justifie et après un examen analytique de l'acquis communautaire, des dérogations aux exigences administratives liées à la législation de l'UE, ainsi qu'à renforcer le soutien accordé aux PME. Elles commenceront à examiner le projet de législation relatif à un statut de société privée européenne, dès que la Commission aura présenté la proposition correspondante. Elles estiment en outre important d'assurer un accès plus aisé au financement et aux programmes de l'UE et d'améliorer l'environnement juridique pour les activités de capital-risque. Les présidences détermineront si les effets de seuil auxquels les PME doivent faire face lors de leur expansion doivent être atténués afin de faciliter leur croissance. Enfin, les présidences soutiendront en priorité toute mesure destinée à rendre l'entreprise plus attrayante en libérant un potentiel pour des personnes qui, sans cela, ne deviendraient pas chefs d'entreprise.

Droits de propriété intellectuelle

Les présidences poursuivront les travaux en vue de renforcer l'intégration dans le domaine des droits de propriété intellectuelle et de mieux faire respecter ces droits tant dans l'UE que dans le reste du monde. Les présidences soulignent en particulier que l'UE doit trouver des solutions concernant un système de règlement des litiges en matière de brevets et un brevet communautaire. À cette fin, elles continueront de s'efforcer de mettre en place un brevet communautaire de qualité, d'un bon rapport coût-efficacité et garantissant la sécurité juridique, ainsi qu'un système intégré et spécialisé de règlement des litiges pour les brevets.

Les présidences s'emploieront à améliorer encore la protection des droits de propriété intellectuelle et à renforcer la lutte contre la contrefaçon, en particulier en coordonnant davantage les mesures prises par les États membres et en intensifiant la coopération avec les pays tiers. À cet effet, elles établiront un nouveau plan d'action en vue de lutter contre la contrefaçon (2009-2012). Celui-ci couvrira tous les modes de distribution des produits de contrefaçon et tous les types de contrefaçon, entre autres les produits dangereux qui constituent une menace pour la sécurité et la santé des consommateurs ainsi que pour l'environnement. Parmi les autres questions qui seront abordées dans ce domaine figurent le renforcement des droits d'auteur et des droits voisins ainsi que les mesures destinées à faciliter l'exploitation optimale des droits de propriété intellectuelle résultant des activités des instituts publics de recherche.

Politique industrielle

Dans le domaine de la politique industrielle, une approche axée sur le marché mettant l'accent sur les avantages pour les entreprises européennes et conciliant dûment les impératifs de la compétitivité et ceux de la durabilité créera de nouvelles perspectives commerciales et de nouveaux marchés dans une économie mondiale. Les trois présidences accorderont une attention particulière au bon fonctionnement du marché intérieur, aux marchés porteurs en poursuivant les travaux consacrés à l'initiative dans ce domaine ainsi qu'à la fixation concrète de normes internationales par l'UE et à l'émergence d'un marché dynamique pour les écotecnologies.

De manière plus générale, les présidences assureront le suivi de la communication et du plan d'action de la Commission en faveur de la consommation et de la production durables ainsi qu'en faveur d'une politique industrielle durable et s'emploieront à mettre en œuvre un certain nombre de communications récentes concernant la politique industrielle. Dans le même temps, les travaux sur la mise en œuvre et le suivi des communications de la Commission sur des initiatives sectorielles dans le domaine de la politique industrielle seront poursuivis.

Les matières premières qui constituent une base indispensable pour les activités industrielles vont se raréfier à l'avenir. Les trois présidences attendent avec intérêt la présentation d'une stratégie européenne sur les matières premières qui sera axée sur l'utilisation durable de ces ressources.

Politique de concurrence

La concurrence est indispensable à la compétitivité. Des marchés compétitifs et dynamiques présentent des avantages tant pour les entreprises que pour les consommateurs. Les trois présidences poursuivront les travaux consacrés au plan d'action dans le domaine des aides d'État visant à accroître la pression concurrentielle, afin de servir les intérêts des consommateurs en contenant la hausse des prix et en proposant une gamme de biens et de services plus large et plus variée. Plus généralement, les liens entre concurrence, compétitivité et innovation et la manière dont ils peuvent créer des synergies feront l'objet d'une analyse plus approfondie. Enfin, les présidences se pencheront sur toute initiative présentée par la Commission dans le prolongement du Livre blanc sur les actions en dommages et intérêts pour infraction aux règles communautaires sur les ententes et les abus de position dominante qui a été examiné au cours du premier semestre de 2008.

Mieux légiférer

L'environnement réglementaire dans lequel évoluent les entreprises est primordial pour leur compétitivité et leur capacité à se développer et à créer des emplois. Les trois présidences sont déterminées à réaliser de nouveaux progrès en ce qui concerne le programme d'amélioration de la réglementation, en particulier pour ce qui est de réduire les charges administratives pesant sur les entreprises et de promouvoir l'adoption d'une législation claire, simple et efficace. Dans le cadre de ces travaux, une attention particulière sera accordée aux PME. Le "Deuxième examen stratégique du programme "Mieux légiférer" dans l'Union européenne" que la Commission a présenté en 2008 offre la possibilité d'évaluer les progrès accomplis à ce jour et de définir les prochaines étapes.

Les analyses d'impact sont des instruments essentiels pour améliorer la législation. Les trois présidences veilleront à ce que de telles analyses tiennent compte des incidences économiques, sociales et environnementales et qu'elles fassent l'objet d'un examen plus systématique. Les efforts déployés pour améliorer la qualité des analyses d'impact et renforcer encore les procédures visant à consulter les tiers concernés seront poursuivis.

Les présidences s'emploieront à faire avancer rapidement les travaux sur les propositions présentées dans le cadre du programme continu de simplification de la législation afin d'obtenir des résultats concrets pour les entreprises. Dans ce cadre, les trois présidences attendent avec intérêt le rapport de la Commission sur l'état d'avancement de la simplification qui fournira également une vue d'ensemble sur les prochaines propositions de simplification. Elles estiment qu'il importe que les conséquences de la simplification soient clairement exposées dans toutes les propositions concernées.

Les trois présidences examineront également avec attention les progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif de réduction de 25 % des charges administratives découlant de la législation de l'UE d'ici 2012. Les résultats de l'évaluation des charges administratives dans les domaines prioritaires recensés feront l'objet d'un suivi attentif. Dans ce cadre, les travaux porteront sur la simplification des procédures administratives, grâce par exemple au recours aux techniques de l'information et de la communication interopérables.

Les trois présidences favoriseront la mise en œuvre, dans tous les domaines d'action pertinents, des principes d'amélioration de la réglementation dans le cadre du processus législatif de l'UE et œuvreront en faveur d'un meilleur accès des citoyens, des consommateurs et des entreprises aux textes législatifs, par exemple au moyen d'internet. Elles continueront de faire rapport régulièrement au Conseil sur l'état d'avancement des travaux.

Douanes

Il conviendra en priorité d'achever les travaux sur le code des douanes modernisé, en particulier en ce qui concerne l'accord sur les conséquences financières du dédouanement centralisé.

L'accent sera également mis sur le suivi de la décision 70/2008/CE relative à un environnement sans support papier pour la douane et le commerce, afin d'éviter des retards dans le lancement des projets d'informatisation des douanes. Les présidences susciteront une réflexion sur les méthodes de contrôle en vue d'assurer l'égalité de traitement des opérateurs et une efficacité équivalente des autorités douanières.

La lutte contre la contrefaçon demeure une priorité pour les trois présidences qui s'efforceront d'améliorer l'efficacité des autorités douanières de l'UE à cet égard.

À l'occasion du 40^{ème} anniversaire de l'union douanière, les trois présidences poursuivront les travaux sur le futur rôle des douanes ainsi que sur la contribution unique que celles-ci apportent à la sécurité de la chaîne logistique internationale ainsi qu'à la simplification des échanges. Parmi les questions à examiner figurera la nécessité de garantir la cohérence entre les objectifs stratégiques et les objectifs fixés pour les initiatives en cours (douanes électroniques, code des douanes modernisé). Les trois présidences s'efforceront de parvenir à un accord ambitieux afin de lutter contre le commerce illicite des produits du tabac et jouer un rôle moteur dans les négociations internationales menées dans le cadre de l'OMS.

Services financiers

Afin de poursuivre l'intégration des marchés financiers de l'UE, y compris des services financiers de détail, les trois présidences s'emploieront à faire progresser la mise en œuvre de la stratégie de l'UE visant à la mise en place d'un marché européen intégré des services financiers pour la période 2005 à 2010 et œuvreront en faveur d'une mise à jour du cadre réglementaire nécessaire pour relever les nouveaux défis qui se posent sur les marchés financiers.

Les trois présidences s'efforceront de dégager un accord sur deux dossiers stratégiques: premièrement, la conception d'un nouveau régime prudentiel pour le secteur de l'assurance (Solvabilité II), dans le but d'améliorer la protection des assurés et des bénéficiaires et de renforcer la compétitivité du secteur européen des assurances au niveau mondial; deuxièmement, la modernisation de la directive relative aux OPCVM, afin que les investisseurs reçoivent des informations pertinentes sur les coûts et les résultats lorsqu'ils choisissent des fonds et qu'il soit plus facile pour l'industrie de réaliser des économies de coûts et de bénéficier des avantages offerts en termes de spécialisation dans toute une série d'activités transfrontières au sein du marché unique. La législation sur les valeurs mobilières, en particulier la révision de la directive concernant le caractère définitif du règlement et de la directive concernant les contrats de garantie financière, sera également examinée. En outre, les trois présidences multiplieront les efforts visant à mettre au point un cadre européen efficace régissant les activités de compensation et de règlement-livraison. Enfin, elles étudieront les possibilités d'une meilleure intégration européenne des marchés pour les fonds d'investissement non harmonisés.

Malgré les progrès accomplis ces dernières années, les consommateurs ne sont pas encore en mesure de bénéficier pleinement des avantages qu'offre le marché unique en ce qui concerne les services financiers de détail. Les trois présidences espèrent dès lors faire avancer les travaux sur la poursuite de l'harmonisation des crédits hypothécaires, afin d'accroître la protection des consommateurs et de renforcer le fonctionnement et la stabilité du marché du crédit immobilier dans l'UE. Elles poursuivront également leurs travaux sur des initiatives découlant du Livre vert de la Commission sur les services financiers de détail, y compris les questions liées à la mobilité des comptes bancaires, à la distribution de produits de substitution et à la culture financière. Les trois présidences contribueront aussi à ce que des services de paiement rapides, sécurisés et présentant un bon rapport coût/efficacité soient mis à la disposition des consommateurs européens dans les meilleurs délais, notamment grâce à l'initiative axée sur le marché que constitue le SEPA.

Il conviendra en priorité d'améliorer l'efficacité et la convergence des systèmes actuels de surveillance financière, à la fois à travers le suivi de la mise en œuvre des conclusions du Conseil sur l'examen du processus Lamfalussy et le renforcement de la surveillance des groupes transfrontaliers, afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie européenne au niveau mondial et de renforcer la stabilité et la confiance en cas de turbulence financière. À cet égard, les présidences feront avancer les travaux sur la proposition attendue de modification de la directive sur les exigences de fonds propres qui développera le cadre prudentiel et de surveillance dans le secteur bancaire. À la lumière des conclusions du Conseil d'octobre 2007, les présidences poursuivront les travaux visant à améliorer encore le cadre de la stabilité financière de l'UE, y compris des dispositifs efficaces en matière de gestion des crises.

Sous réserve d'éventuelles initiatives de la Commission, les trois présidences engageront une discussion ouverte sur les prochaines étapes possibles en ce qui concerne la politique européenne en matière de services financiers après 2010.

Services d'intérêt économique général

Les trois présidences sont conscientes du rôle important que jouent les services d'intérêt économique général en préservant la cohésion sociale, économique et territoriale ainsi que la compétitivité et la croissance économique. Un marché intérieur qui fonctionne bien est compatible avec les particularités et les contraintes en matière de financement et de fonctionnement propres aux services d'intérêt économique général.

À la lumière de la communication de la Commission de novembre 2007 sur les services d'intérêt économique général, les présidences veilleront à ce que l'évolution de la situation dans ce domaine soit suivie de près: ce suivi portera, entre autres, sur toute initiative sectorielle qui pourrait être proposée pour les industries de réseau, les orientations données au sujet de l'application des règles de l'UE aux services d'intérêt économique général, l'évaluation prévue de l'application du "paquet Altmark" relatif aux aides d'État ainsi que sur les initiatives visant à clarifier les règles applicables aux partenariats public-privé institutionnalisés, aux concessions et aux marchés publics. En outre, les présidences veilleront à ce que soit examinée de manière approfondie toute proposition que la Commission pourrait présenter à ce sujet.

Droit des sociétés

Les présidences entameront l'examen du projet d'acte législatif relatif à un statut de société privée européenne, dès que la Commission aura présenté sa proposition en la matière.

Les trois présidences estiment que le droit des sociétés et la comptabilité comptent parmi les domaines prioritaires en ce qui concerne la réduction de la charge administrative des entreprises dans l'UE. Elles mettront l'accent sur la simplification et la modernisation de l'environnement dans lequel évoluent les entreprises en tenant compte des principes d'amélioration de la réglementation.

Marchés publics

Des règles claires et non équivoques dans le domaine des marchés publics sont nécessaires si l'on vise à la réalisation d'un marché intérieur compétitif, pleinement intégré et qui fonctionne bien.

Les présidences sont résolues à dégager un accord sur la proposition de directive relative à la coordination des procédures de passation de certains marchés publics de travaux, de fournitures et de services dans les domaines de la défense et de la sécurité. En s'appuyant sur les travaux menés précédemment, les présidences donneront également suite à d'éventuelles nouvelles initiatives de la Commission en ce qui concerne les concessions et les partenariats public-privé. Le rôle positif que les marchés publics pourraient jouer dans les domaines de la politique relative aux PME, de l'innovation et de l'environnement (marchés publics écologiques) sera aussi examiné. Enfin, les présidences encourageront la poursuite des travaux sur la question de la passation de marchés publics en ligne.

Fiscalité

Dans le domaine de la fiscalité indirecte, les présidences privilégieront l'achèvement des travaux sur le réexamen de la législation existante concernant les taux réduits de TVA ainsi que la poursuite des travaux sur l'actualisation des règles relatives au système commun de taxe sur la valeur ajoutée, y compris le traitement des services financiers et d'assurance. En outre, elles examineront en priorité toute initiative de lutte contre la fraude fiscale, en particulier en ce qui concerne la poursuite des travaux sur les mesures conventionnelles. Par ailleurs, elles s'efforceront de parvenir, dans les meilleurs délais, à un accord sur le régime général des produits soumis à accises. Elles se pencheront également sur la révision de la directive sur la taxation du tabac.

En ce qui concerne la fiscalité écologique et la taxation des produits énergétiques, il est aujourd'hui largement admis que la taxation peut contribuer au cadre d'action plus général de la lutte contre le changement climatique ainsi qu'à la protection d'un environnement durable. Par conséquent, les travaux sur la révision de la directive concernant la taxation des produits énergétiques et de l'électricité seront poursuivis activement.

Dans le domaine de la fiscalité directe, les trois présidences prendront les devants en examinant les questions qui découlent de l'évaluation du fonctionnement des mécanismes existants, afin de renforcer la coopération administrative et l'assistance mutuelle entre les États membres dans le but de lutter plus efficacement contre la fraude et l'évasion fiscale dans l'Union européenne, à condition que les coûts administratifs et de mise en conformité ne soient pas accrus de manière démesurée et sans pour autant compromettre les recettes fiscales. Elles se pencheront en particulier sur des questions que la Commission est susceptible de soulever dans le cadre de son évaluation du fonctionnement de la directive en matière de fiscalité des revenus de l'épargne. Elles continueront à encourager les travaux du Groupe "Code de conduite" sur les mesures de démantèlement dans le contexte de la concurrence fiscale dommageable, et leur première priorité à cet égard sera de dégager un accord sur un futur programme de travail. Enfin, d'éventuelles possibilités d'améliorer la coordination des régimes fiscaux nationaux pourraient être examinées.

Tourisme

Le tourisme constitue un secteur économique important qui contribue fortement à la création d'emplois au sein de l'Union européenne. Sans perdre de vue les aspects sociaux, économiques et de durabilité environnementale, les présidences favoriseront la compétitivité et la croissance de ce secteur en donnant suite à la communication de la Commission intitulée "Agenda pour un tourisme européen compétitif et durable". La France accueillera le Forum européen du tourisme de 2008.

RECHERCHE, CONNAISSANCE ET INNOVATION

Recherche

Le développement de l'Espace européen de la recherche revêt une très grande importance pour les trois présidences. En donnant suite au Livre vert de la Commission intitulé "L'Espace européen de la recherche: nouvelles perspectives", les présidences poursuivront le processus engagé en avril 2008 et, en appliquant la méthode ouverte de coordination à la pleine réalisation de l'Espace européen de la recherche, se pencheront en particulier sur les objectifs prioritaires qui ont été fixés: créer un marché intérieur de la recherche dans le cadre d'un environnement propice à l'innovation et à la libre circulation de la connaissance ("cinquième liberté"); faire de l'Europe la région la plus attrayante pour les chercheurs du monde entier - tant européens que non européens; élaborer une stratégie internationale de coopération scientifique et technique qui soit cohérente et dynamique; et exploiter le potentiel qu'offre la coordination des programmes nationaux et européens dans le domaine scientifique et technique. Les présidences sont également déterminées à faire aboutir les quatre dernières initiatives concernant l'Espace européen de la recherche: le partenariat concernant un "passeport" européen du chercheur; le cadre juridique pour les infrastructures de recherche européennes, notamment en faisant avancer la mise en œuvre de la feuille de route du Forum stratégique européen pour les infrastructures de recherche; une programmation et des programmes communs; et la mise en place d'un cadre d'action pour la coopération scientifique et technologique au niveau international. Les présidences contribueront à assurer une gouvernance efficace de l'Espace européen de la recherche ainsi que la programmation et le suivi du processus de Ljubljana.

Les présidences contribueront aux travaux sur l'évaluation finale du sixième programme-cadre et, sur cette base, à la mise au point de la méthodologie à utiliser pour l'évaluation intermédiaire du septième programme-cadre en 2010. Il s'agira, en particulier, d'élaborer une série d'indicateurs pour évaluer les effets des programmes.

D'autres questions importantes que les présidences aborderont dans le secteur de la recherche sont le lancement, dans de bonnes conditions, des activités de l'EIT et la promotion de la recherche dans les domaines des TIC, des technologies à faibles émissions de composés carbonés et des technologies marines.

Sur la base de la coopération existant entre les politiques en matière de recherche, de compétitivité, d'environnement et d'énergie, les présidences poursuivront les travaux sur la mise en œuvre du plan d'action stratégique pour les technologies énergétiques (SET) qui a été adopté par les chefs d'États ou de gouvernement en mars 2008.

Innovation

L'innovation, les produits et services innovants ainsi que leur adoption par le marché sont des éléments essentiels pour stimuler la compétitivité de l'UE. Les présidences s'efforceront de veiller à ce que la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en matière d'innovation adoptée en 2006 fasse l'objet d'un suivi et d'une évaluation, l'accent étant mis sur des questions telles que le financement, les droits de propriété intellectuelle et leur protection, et la promotion des marchés porteurs et des pôles de compétitivité. Elles accorderont également une attention particulière au lancement, dans les délais, de l'EIT, des initiatives technologiques conjointes et des programmes relevant de l'article 169 ainsi qu'à leur bonne mise en œuvre, et insisteront sur la mise en place d'autres initiatives technologiques conjointes et d'autres programmes relevant de l'article 169 s'il y a lieu.

Les présidences contribueront à la mise à jour du plan d'action évolutif pour la normalisation.

Elles se pencheront aussi sur la communication que la Commission doit présenter prochainement en ce qui concerne une approche européenne en matière de constitution de pôles. Enfin, les présidences mettront à profit l'Année européenne de la créativité et de l'innovation pour souligner l'importance que revêt l'innovation pour l'avenir de l'Europe.

Éducation et formation

Une éducation et une formation de grande qualité servent de base à la création d'emplois de meilleure qualité et au maintien de la croissance. Une attention particulière sera accordée aux travaux préparatoires concernant le rapport final sur le programme "Éducation et formation 2010" ainsi qu'à l'avenir de ce processus, après 2010. Dans ce cadre, les présidences se pencheront sur des questions qui, au cours de la dernière décennie, se sont largement imposées au cœur des préoccupations politiques.

Les priorités des présidences à cet égard découleront des trois objectifs stratégiques: la qualité, l'accès et le partenariat. La coopération dans le cadre du processus de Copenhague sera renforcée. Parallèlement, dans le contexte plus général de ce processus de Copenhague, les trois présidences feront progresser les travaux menés au sein de l'UE en développant le système européen de transfert d'unités capitalisables pour l'éducation et la formation professionnelles, facilitant ainsi la mobilité, grâce à l'adoption des recommandations correspondantes dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels. Elles veilleront également à ce que les conclusions du Conseil sur l'éducation et la formation des adultes fassent l'objet du suivi qui convient.

La promotion de l'éducation et la formation tout au long de la vie pour tous - une attention particulière étant accordée au problème des jeunes qui quittent prématurément l'école (en mettant en place des systèmes d'orientation plus ciblés) et aux défis que pose la mondialisation - et le renforcement de la mobilité demeureront des priorités, en particulier en ce qui concerne les étudiants, les enseignants, les adultes et les jeunes suivant une formation professionnelle (développement des programmes Erasmus, Leonardo, Comenius et Grundtvig).

La modernisation des systèmes d'éducation figure au cœur des préoccupations de nombre d'États membres. L'examen des questions relatives à l'autonomie des établissements d'enseignement (écoles et universités) sera poursuivi dans le but de mettre en place des systèmes éducatifs plus efficaces et de renforcer le rôle essentiel que joue l'éducation dans le triangle de la connaissance (éducation - recherche - innovation). À cet égard, les présidences appuieront la contribution de l'ensemble du système d'éducation à cet objectif par des mesures visant à promouvoir l'étude des sciences, des mathématiques et de la technologie, des mesures en faveur du transfert de connaissances et d'innovation, l'ouverture des établissements d'enseignement aux individus et à la société dans son ensemble et, dans le même temps, la promotion du partenariat entre les établissements d'enseignement et les entreprises et les employeurs. L'année 2009 sera désignée Année européenne de la créativité et de l'innovation, ce qui montrera également l'importance que revêt l'éducation pour l'innovation et le processus de Lisbonne.

Télécommunications et société de l'information

Les trois présidences s'efforceront de dégager un accord final sur le réexamen du cadre réglementaire de l'UE pour les réseaux et services de communications électroniques pendant la période de dix-huit mois dont elles disposeront.

Les présidences se pencheront également sur la question de la portée du service universel ainsi que sur celle de l'évaluation de l'application du règlement concernant le prix de l'itinérance internationale.

Les présidences poursuivront les travaux sur le cadre applicable à la politique en matière de TIC: i2010 – Une société de l'information pour la croissance et l'emploi. Elles se prépareront également à un débat approfondi sur le contenu et les objectifs du prochain cadre stratégique pour la politique en matière de TIC qui succédera au plan d'action actuel i2010. Dans cette optique, elles axeront leurs travaux sur les immenses avantages que les TIC présenteront pour divers secteurs de l'économie et mèneront une réflexion stratégique afin que tous les acteurs européens puissent bénéficier au maximum des produits et services des TIC. La promotion du réseau de nouvelle génération, la fracture numérique, la participation de tous à la société de l'information ("e-inclusion") et l'accessibilité en ligne sont des questions importantes à cet égard.

En ce qui concerne l'évolution future de l'internet, des questions telles que la promotion des infrastructures à très haut débit au sein de l'UE, l'internet des objets (entre autres l'identification par radiofréquence (RFID) et d'autres technologies de capteurs), les services mobiles sécurisés, les questions de sécurité et le pollupostage ("spam") seront examinées par les présidences. Pour ce qui est de la gouvernance de l'internet, elles favoriseront une coopération internationale efficace et se pencheront sur le processus de coopération renforcée décidé lors du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) tenu à Tunis en 2005.

Les présidences s'efforceront en outre de parachever rapidement un accord avec le Parlement européen sur le programme communautaire visant à protéger les enfants lors de l'utilisation de l'internet.

Les présidences se pencheront sur la future proposition de la Commission concernant l'utilisation coordonnée du dividende numérique, une harmonisation étant nécessaire pour créer des économies d'échelle et tirer pleinement parti d'une utilisation plus efficace des radiofréquences.

Espace

Dans le prolongement de la résolution du Conseil de mai 2007 adoptant les orientations de la quatrième session du Conseil Espace, la politique spatiale européenne sera poursuivie, toujours dans le cadre d'une coopération étroite entre l'Union européenne et l'Agence spatiale européenne, selon les grands axes suivants: poursuite des travaux sur la mise en œuvre et la préparation de la phase opérationnelle du système de positionnement Galileo et du projet de Services européens d'observation de la terre GMES; lancement de nouvelles initiatives, telles que celle sur la contribution des applications spatiales à la lutte contre le changement climatique, au développement de l'Europe de l'information et de la connaissance ainsi qu'à l'autonomie, la sécurité et aux résultats économiques de l'Europe; examen de la mise en place d'un cadre de coopération internationale, en particulier dans le domaine de l'exploration spatiale.

EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

Les présidences attendent avec intérêt la communication concernant un agenda social renouvelé que la Commission devrait présenter d'ici la mi-2008, à la lumière des résultats du bilan de la réalité sociale achevé récemment. Elles veilleront à ce que cette communication ainsi que toute proposition et initiative en découlant soient examinées de manière approfondie dans les meilleurs délais.

Compte tenu des développements récents de la jurisprudence, les présidences observent qu'un vaste débat sur la manière de garantir une application transparente et prévisible de la législation de l'UE applicable dans ce domaine se poursuivra.

Emploi / flexicurité / mobilité

Un niveau d'emploi élevé et l'insertion sur le marché du travail sont essentiels pour assurer la croissance et la prospérité et constituent également les meilleurs moyens de garantir la protection sociale. Bien qu'une croissance économique positive et une augmentation du taux d'emploi aient été observées dans l'UE ces dernières années, celle-ci est encore loin d'atteindre les objectifs fixés à Lisbonne en matière d'emploi, à savoir parvenir d'ici 2010 à un taux d'emploi total de 70 %, à un taux d'emploi de 60 % chez les femmes et à un taux d'emploi de 50 % chez les travailleurs âgés. Les trois présidences, qui considèrent l'emploi comme une question essentielle pour les citoyens, placeront la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité ainsi que les réformes nécessaires à cette fin au premier rang des préoccupations de l'UE. La valeur ajoutée européenne dans ce domaine est obtenue grâce à une mise en œuvre effective et cohérente de la stratégie de Lisbonne, en particulier des lignes directrices intégrées, et de la stratégie européenne pour l'emploi.

Les présidences sont déterminées à contribuer au développement du concept de flexicurité en favorisant la mise en œuvre par les États membres des principes communs de flexicurité adoptés par le Conseil européen en décembre 2007. Les partenaires sociaux ont un rôle crucial à jouer dans la mise en œuvre et l'évaluation de ces principes.

Les présidences continueront à œuvrer en faveur de la mobilité géographique et professionnelle qui est essentielle pour atteindre les objectifs de Lisbonne. À cet égard, il est d'une importance primordiale de garantir les droits de chacun lors des transitions professionnelles et, partant, la portabilité des droits sociaux. En conséquence, les présidences s'efforceront de dégager un accord sur la directive relative aux prescriptions minimales visant à accroître la mobilité des travailleurs en améliorant l'acquisition et la préservation des droits à pension complémentaire et d'achever les travaux sur les modalités d'application du règlement portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale. La suppression des derniers obstacles à la libre circulation des travailleurs est également considérée comme une question très importante. Le dialogue social aux niveaux transnational et européen sera encouragé.

Les présidences soulignent le rôle que jouent la stratégie européenne pour l'emploi et le processus d'apprentissage mutuel au niveau de l'UE ainsi que d'autres actions et mesures qui, directement ou indirectement, contribuent à relever le taux d'emploi (par exemple les dispositions en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie, de la formation professionnelle et du vieillissement actif, les mesures visant à concilier la vie familiale et la vie professionnelle, et les incitations financières prévues dans les régimes fiscaux et les systèmes de prestations sociales) et aident à lutter contre le travail non déclaré et l'usage abusif des systèmes de sécurité sociale.

Droit du travail

Les trois présidences poursuivront les travaux sur les dossiers examinés actuellement par le Conseil. Elles s'emploieront en particulier, avec le Parlement européen, à dégager un accord final sur la proposition de directive concernant le temps de travail et sur celle relative aux conditions de travail des travailleurs intérimaires.

Dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, les présidences poursuivront ou achèveront l'examen des propositions visant à modifier la directive relative aux champs électromagnétiques, la directive concernant les agents biologiques et la directive concernant la santé et la sécurité des travailleuses enceintes.

Les présidences s'emploieront à dégager un accord sur la proposition visant à réviser la directive concernant les comités d'entreprise européens.

Politique sociale

La priorité absolue des présidences dans ce domaine sera de promouvoir l'inclusion active de ceux qui sont le plus éloignés du marché du travail et le plus défavorisés. À cet égard, toute l'attention voulue sera accordée au marché de l'emploi et à l'intégration sociale des personnes souffrant de handicaps, des personnes défavorisées en raison de leur origine ethnique et des personnes issues de l'immigration. Concrètement, les présidences examineront une recommandation que la Commission doit présenter prochainement en ce qui concerne les principes communs en matière d'inclusion active, et elles œuvreront en faveur de l'application de la méthode ouverte de coordination dans les domaines de la protection sociale et de l'inclusion sociale.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale constitue un objectif commun et il convient que cela apparaisse clairement dans l'action politique. À cette fin, les travaux concernant l'élaboration de la décision relative à l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale seront poursuivis. La réunion ministérielle en 2008 et la table ronde sur la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que l'organisation de la rencontre annuelle des personnes en situation de pauvreté constitueront des événements importants à cet égard.

Jeunesse

Il importera de continuer le suivi du Pacte européen pour la jeunesse et de la communication de la Commission intitulée "Promouvoir la pleine participation des jeunes à l'éducation, à l'emploi et à la société" en développant des initiatives pour les jeunes.

Les présidences continueront de promouvoir l'intégration des questions relatives à la jeunesse dans les domaines d'action et processus pertinents, tels que la stratégie de Lisbonne, et de développer la méthode ouverte de coordination dans le secteur de la jeunesse. Elles veilleront à agir en faveur de la participation des jeunes femmes et hommes à la vie démocratique en Europe, de leur insertion sociale, de la mise en œuvre de mesures visant à réduire le chômage qui les touche et de leur intégration sur le marché du travail, et elles s'emploieront à stimuler le dialogue interculturel entre les jeunes. Elles s'attacheront à mieux sensibiliser les jeunes à l'idée européenne et à la coopération européenne dans le cadre du programme "Jeunesse" et à favoriser leur participation aux programmes de l'UE en faveur de la jeunesse ainsi qu'aux activités de volontariat; les jeunes seront également encouragés à jouer un rôle actif dans la société civile.

Sur la base d'une évaluation de la coopération menée jusqu'à présent dans tous les États membres en 2008 et eu égard aux consultations tenues avec les jeunes et d'autres parties prenantes ainsi qu'au rapport européen sur la jeunesse dont la présentation est prévue en 2009, les présidences élaboreront le futur cadre de coopération pour la période postérieure à 2010.

Évolution démographique

Les États membres sont tous confrontés à une évolution démographique importante et, partant, à des bouleversements socio-économiques. Pour y réagir de manière constructive, il convient de prendre des initiatives et des mesures dans de nombreux domaines d'action. Au niveau de l'UE, les présidences encourageront le renforcement des échanges d'informations et de bonnes pratiques, entre autres dans le cadre de l'initiative "Alliance européenne pour la famille". Afin de garantir la viabilité à long terme des finances publiques des États membres ainsi que la qualité de leurs régimes de sécurité sociale, y compris la viabilité financière de leurs systèmes de santé, il convient d'accroître les taux d'emploi, en particulier ceux des travailleurs âgés. Les dispositions et les diverses mesures visant à concilier la vie professionnelle et la vie familiale sont tout aussi importantes.

Dans une société vieillissante, il est indispensable que l'attitude à l'égard des personnes âgées évolue dans le bon sens. Les présidences soutiendront toutes les initiatives visant à créer un environnement sociétal dans lequel les personnes âgées sont traitées avec respect et dignité. Celles-ci devraient pouvoir mener une vie saine, active et indépendante en jouant un rôle dans la société et avoir une meilleure qualité de vie. Lorsqu'elles ont besoin de soins, il convient qu'elles reçoivent des soins de grande qualité, dans la dignité. Des mesures de prévention dans le domaine de la santé sont essentielles pour préserver la santé des citoyens et éviter d'accroître plus tard les dépenses en matière de soins de santé.

Services sociaux d'intérêt général

L'accès à des services sociaux d'intérêt général qui soient de grande qualité fait partie intégrante de l'inclusion active et de la cohésion sociale. Sur la base de la communication de la Commission relative aux services d'intérêt général, les travaux seront poursuivis en ce qui concerne la reconnaissance de la particularité de ces services ainsi que l'élaboration d'un cadre communautaire facultatif pour la qualité donnant des orientations quant à la méthodologie à adopter pour définir, suivre et évaluer des normes de qualité au niveau national. Les questions des aides d'État et des marchés publics pourraient être examinées de manière plus approfondie dans le contexte des services sociaux d'intérêt général.

ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET NON-DISCRIMINATION

L'égalité entre les hommes et les femmes - un objectif primordial de l'UE - est une composante importante de la stratégie de Lisbonne et joue un rôle capital pour la croissance et l'emploi. La Feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2006-2010 ainsi que le Pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes constitueront le cadre des initiatives lancées par les trois présidences. Étant donné qu'il est primordial que les femmes et les hommes bénéficient d'une indépendance économique égale, une attention particulière sera accordée aux mesures visant à combler l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, au travail à temps partiel et à l'égalité des chances au sein de l'entreprise, ainsi qu'aux mesures permettant aux femmes comme aux hommes de mieux concilier la vie professionnelle, la vie familiale et la vie privée. Les travaux porteront aussi sur la suppression d'une conception stéréotypée des rôles de la femme et de l'homme dans le cadre de l'éducation et de la vie professionnelle et sur la promotion des femmes à des postes à responsabilités. Par ailleurs, la question de la violence contre les femmes sera examinée avec attention.

Les trois présidences continueront d'évaluer les progrès accomplis et assureront le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Pékin. Elles se pencheront sur la question des femmes et des conflits armés et établiront un rapport destiné aux Nations unies en ce qui concerne le suivi du Programme d'action de Pékin + 15.

La discrimination porte atteinte aux valeurs fondamentales de l'Union et doit être combattue à tous les niveaux. En dehors du monde du travail, les directives existantes s'appliquent uniquement à la discrimination fondée sur le sexe et sur l'origine raciale et ethnique. Par conséquent, la protection contre la discrimination basée sur d'autres motifs, tels que le handicap, est plus faible.

La proposition de nouvelle directive qui doit être présentée prochainement en vue de mettre en œuvre le principe d'égalité de traitement dans des domaines autres que l'emploi sera examinée.

Le mandat de l'Agence des droits fondamentaux fera éventuellement l'objet d'un réexamen d'ici le 31 décembre 2009.

SANTÉ ET CONSOMMATEURS

Santé

Les trois présidences sont déterminées à promouvoir activement les travaux dans ce domaine important, l'objectif étant de contribuer à un niveau élevé de santé pour l'ensemble des citoyens. Des mesures seront prises pour faire avancer la Stratégie européenne en matière de santé conformément aux conclusions du Conseil de décembre 2007 et de juin 2008.

L'action de l'UE peut apporter une valeur ajoutée tant aux patients qu'aux systèmes de santé, en particulier pour accroître la mobilité. La sécurité des patients et la qualité des soins de santé doivent être au cœur d'un futur cadre réglementaire, peu importe que ce soit le patient, le médecin ou le service qui traverse la frontière. La première priorité des trois présidences sera donc d'examiner la future proposition de directive relative aux soins de santé transfrontaliers dans le but d'achever les négociations au cours de la période de dix-huit mois dont elles disposeront.

Les présidences accorderont une attention particulière à la disponibilité et à la sécurité des organes destinés au don et à la transplantation, afin d'améliorer la qualité des soins de santé et la sécurité des patients dans ce domaine. Les services de santé en ligne ainsi que le partage d'informations en matière de soins de santé seront également encouragés et développés.

La promotion de la santé et la prévention des maladies sont au cœur de la politique de santé publique en Europe. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie communautaire visant à réduire les dommages liés à l'alcool et de la poursuite de la lutte contre le tabagisme, une attention accrue sera accordée à la consommation d'alcool et de produits du tabac par les enfants et les adolescents.

La mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour les problèmes de santé liés à la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité sera poursuivie.

La menace transfrontalière que représentent les maladies transmissibles ainsi que d'autres menaces pesant sur la santé publique requièrent une coordination et une coopération renforcées au niveau de l'UE. À cet effet, les présidences souhaitent susciter au niveau politique une prise de conscience des menaces qui existent pour la santé, et elles œuvreront en faveur du renforcement des systèmes de l'UE afin que les mécanismes de surveillance et de réaction qui lient les institutions nationales, internationales et de l'UE soient efficaces. Dans ce contexte, la résistance aux antibiotiques figurera également parmi les priorités des présidences.

Eu égard à nos sociétés vieillissantes, les présidences mettront particulièrement l'accent sur la maladie d'Alzheimer en concentrant les efforts déployés au niveau de l'UE sur le renforcement de la coordination de la recherche et sur l'échange d'expériences concernant les soins de santé et la solidarité avec les personnes qui prennent en charge les patients. Il conviendrait également de poursuivre les efforts en ce qui concerne les maladies rares.

Les produits pharmaceutiques contribuent de manière décisive à améliorer la santé de la population. Les présidences appuieront l'objectif global de l'UE dans ce domaine, qui est d'améliorer la qualité et la sécurité des médicaments, en mettant l'accent sur le renforcement et la rationalisation de la pharmacovigilance de l'UE, la résistance aux antibiotiques, la lutte contre la contrefaçon des produits pharmaceutiques et l'information des patients. Les présidences souligneront également le rôle important que joue l'UE en tant que région pour la mise au point de médicaments innovants.

Sécurité des aliments

En vue à la fois de simplifier la législation en vigueur et de maintenir un niveau élevé de protection de la santé humaine et de préserver les intérêts des consommateurs, les présidences s'efforceront d'achever les travaux sur la révision de la législation actuelle relative à l'étiquetage des denrées alimentaires et à l'étiquetage nutritionnel ainsi qu'aux nouveaux aliments, à la lumière des propositions que la Commission a présentées respectivement en janvier et en février 2008.

Consommateurs

Un niveau élevé de protection des consommateurs est essentiel pour le bon fonctionnement du marché intérieur. Les travaux des présidences en la matière porteront principalement sur la révision de l'acquis en matière de protection des consommateurs et s'appuieront sur une proposition de directive-cadre sur les droits contractuels des consommateurs que la Commission devrait présenter à la fin de 2008. L'objectif global de cette révision sera de simplifier le cadre réglementaire en matière de protection des consommateurs et d'en améliorer la cohérence, permettant ainsi d'accroître la sécurité juridique tant pour les consommateurs que pour les entreprises.

Les présidences examineront également les questions des recours collectifs des consommateurs et de la coopération entre les autorités nationales. En ce qui concerne l'examen de différentes propositions législatives, la priorité sera accordée à l'achèvement rapide des travaux sur la révision de la directive relative à la sécurité des jouets, de la directive relative à la protection des consommateurs en ce qui concerne certains aspects de l'utilisation des biens à temps partagé, des produits de vacances à long terme et des systèmes d'échange et de revente et de la directive concernant la disponibilité d'informations sur la consommation de carburant.

Sport

Tout en tenant compte de l'autonomie et des particularités des organisations et activités sportives, les présidences donneront la priorité au suivi du Livre blanc de la Commission sur le sport et du plan d'action "Pierre de Coubertin" qui y figure, en ce qui concerne ses aspects sociétaux et économiques ainsi que sa gouvernance. Une attention particulière sera accordée, entre autres, à la question du sport et de la santé, à la lutte contre le dopage, y compris en renforçant la position de l'Europe au sein de l'Agence mondiale antidopage, à l'éducation et à la formation des jeunes sportifs ainsi qu'à la promotion du bénévolat.

CULTURE, AUDIOVISUEL ET MULTILINGUISME

Culture

Les trois présidences mettront l'accent sur la mise en œuvre de l'agenda européen de la culture et du plan de travail 2008-2010 en faveur de la culture dans le cadre de la méthode ouverte de coordination. Une attention particulière sera accordée à la manière d'améliorer l'accès à la culture, surtout pour les enfants et les jeunes, et de développer des synergies entre culture et éducation. La promotion de la diversité culturelle, notamment dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, et le dialogue avec le secteur culturel demeureront d'actualité. Le dialogue interculturel sera également encouragé, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de l'Année européenne du dialogue interculturel 2008.

Les présidences continueront de souligner l'importance de la contribution apportée par les secteurs culturel et de la création à la croissance, à l'emploi et au développement durable. Les efforts déployés par Eurostat en développant la production de statistiques culturelles contribueront aux travaux menés dans ce domaine. La future étude de la Commission sur l'environnement propice à l'essor des industries culturelles et de la création sera dûment examinée. Les présidences se pencheront également sur l'amélioration du marché intérieur des biens et services culturels, sur la création de meilleures conditions pour les professionnels des secteurs culturel et de la création et sur l'accroissement de la mobilité des artistes et des collections d'art.

Le lancement d'une Saison culturelle européenne en 2008 témoignera de la richesse et de la diversité de la création artistique en Europe. Par ailleurs, une réflexion sur le rôle de l'architecture dans le développement durable sera engagée.

Les présidences souligneront leur engagement à valoriser et préserver le patrimoine culturel européen dans le cadre de projets européens concrets, de la protection des biens culturels et de la lutte contre le trafic d'œuvres d'art et d'archives. La numérisation des contenus culturels est très importante pour préserver le patrimoine culturel, source de diversité culturelle et linguistique de l'Europe, et le rendre plus accessible. Les présidences appuieront les processus en cours dans ce domaine grâce à la mise en œuvre d'initiatives telles que le lancement de la bibliothèque numérique européenne.

Questions audiovisuelles

Les présidences s'emploieront activement à assurer le suivi des initiatives de la Commission visant à développer des contenus créatifs en ligne au niveau européen et à promouvoir la création culturelle à l'ère du numérique. Afin de renforcer le secteur de la création en Europe et de créer une véritable diversité culturelle tout en concourant à la réalisation des objectifs fixés par la stratégie de Lisbonne, ces travaux devraient tenir pleinement compte des principes définis au niveau international et de la législation européenne relative aux droits de propriété intellectuelle.

Les présidences contribueront également à la mise en œuvre du protocole sur le système de radiodiffusion publique dans les États membres en veillant à ce que les sociétés de l'audiovisuel public puissent développer leurs activités et services dans l'environnement numérique.

Multilinguisme

À la lumière de la future communication de la Commission concernant la promotion du plurilinguisme et l'engagement partagé qu'il implique, les présidences continueront de promouvoir le multilinguisme dans les États membres en recourant à la méthode ouverte de coordination et en faisant meilleur usage des initiatives et programmes européens existants. Les principaux objectifs seront les suivants: l'enseignement des langues, y compris la promotion de l'apprentissage de deux langues étrangères dès le plus jeune âge à l'école, conformément à l'objectif fixé en 2002 lors du Conseil européen de Barcelone, et celle de l'enseignement des langues étrangères à l'université et pendant la formation professionnelle; la prise de conscience de l'importance des langues pour les compétences interculturelles et la compétitivité européenne; la diffusion des productions culturelles; la promotion de la traduction et des films et spectacles sous-titrés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Stratégie en faveur du développement durable

Les trois présidences sont déterminées à faire progresser la mise en œuvre effective de la nouvelle stratégie de l'UE en faveur du développement durable afin de relever les sept principaux défis recensés: changement climatique et énergie propre, transport durable, consommation et production durables, conservation et gestion des ressources naturelles, santé publique, inclusion sociale, démographie et migration. Cette stratégie aborde également des défis mondiaux comme la pauvreté et des questions intersectorielles telles que l'éducation et la formation, la recherche et le développement, les instruments financiers et économiques et la communication, la mobilisation des parties intéressées et la multiplication des succès. Décembre 2009 sera une date importante puisque c'est à ce moment-là que le Conseil européen examinera, pour la deuxième fois et sur la base d'un rapport de situation de la Commission, les progrès accomplis et les priorités fixées et donnera des orientations générales sur les mesures, stratégies et instruments aux fins du développement durable. Dans ce contexte, le Conseil européen tiendra également compte des priorités définies dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.

Les présidences veilleront à ce que toutes les formations du Conseil compétentes prennent part au suivi de la stratégie.

Elles travailleront à la mise en œuvre effective du plan d'action de l'UE en faveur de la consommation et de la production durables et en faveur d'une politique industrielle durable et à son suivi. Les efforts porteront notamment sur la révision de la directive relative à l'écoconception, sur le réexamen du système communautaire d'attribution d'un label écologique et du système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS). En outre, une attention particulière sera accordée à l'étiquetage écologique et énergétique des produits et à la nécessité de créer une plus grande synergie entre les dispositions en la matière (label écologique, écoconception et étiquetage énergétique). Les présidences suivront de près la communication sur le marché public écologique. Elles examineront également comment promouvoir des incitations fiscales sur les produits écologiques.

Au niveau international, les présidences assureront une préparation minutieuse des réunions de la Commission sur le développement durable des Nations unies (CDD) qui achèvera en mai 2009 ses travaux sur l'agriculture, le développement rural, les sols, la sécheresse, la désertification et l'Afrique ainsi que sur des questions transversales, et elles participeront activement aux travaux du processus de Marrakech sur une consommation et une production durables, notamment en entamant les préparatifs en vue d'un cadre décennal pour des programmes de consommation et de production durables au cours du deuxième semestre 2009.

Politique maritime

Les trois présidences s'efforceront de faire progresser les travaux visant à la mise en place d'une politique maritime intégrée conformément au Livre bleu de la Commission et à son plan d'action. En 2008 et 2009, la Commission présentera un large éventail d'initiatives, notamment dans le domaine du transport maritime et de la pêche, se fondant sur une utilisation durable de la mer. La Commission présentera au Conseil européen de décembre 2009 un rapport sur les progrès réalisés.

Les présidences mettront l'accent en particulier sur la gouvernance, la surveillance maritime et la recherche marine et maritime au moyen du réseau de points de contact nationaux de haut niveau et du renforcement des mécanismes de coordination entre les États membres et entre les agences européennes, ainsi que du lancement d'un projet pilote en Méditerranée. Pour ce qui est du milieu marin, son amélioration se fondera sur la mise en œuvre de la directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" et du plan d'action sur l'eau. Les présidences s'efforceront aussi de limiter l'utilisation des phosphates afin de réduire le problème de l'eutrophisation et d'améliorer le milieu marin. Conformément à la directive-cadre "stratégie pour le milieu marin", une stratégie à long terme pour l'eau sera mise au point dans la région méditerranéenne.

Stratégie pour la mer Baltique

En décembre 2007, le Conseil européen a invité la Commission à présenter une stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique au plus tard en juin 2009. Cette stratégie s'attaquera en particulier, par l'intermédiaire de politiques de l'UE, aux problèmes environnementaux urgents liés à la mer Baltique, dans le but de faire de cette région un exemple en matière de bonnes pratiques de l'UE dans le domaine du milieu marin. Elle s'attaquera aussi à d'autres défis régionaux, notamment le renforcement de la croissance, de la compétitivité et de l'intégration des marchés ou la lutte contre la criminalité organisée. Elle devrait également favoriser la cohésion de la région ainsi que son interconnexion accrue avec d'autres régions de l'Union et créer les conditions permettant une utilisation plus efficace et ciblée des fonds existants. Les présidences feront en sorte que la stratégie soit adoptée à l'automne 2009.

ENVIRONNEMENT

Biodiversité

Les présidences sont déterminées à faire progresser les travaux sur la biodiversité tant au niveau de l'UE qu'au niveau mondial, notamment dans le cadre de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB). L'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan d'action de l'UE en faveur de la diversité biologique qui aura lieu en 2008 offrira un aperçu des progrès accomplis et mettra en évidence les domaines posant problème compte tenu de l'objectif que s'est fixé l'UE et qui consiste à mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité d'ici 2010. L'une des préoccupations spécifiques étant la prévention et le contrôle de l'entrée d'espèces exotiques envahissantes qui menacent la biodiversité, les présidences veilleront au suivi adéquat de la communication de la Commission sur les options politiques visant à lutter contre les espèces exotiques envahissantes. La mise en œuvre de la directive concernant la conservation des habitats et les liens entre biodiversité, services écosystémiques et changement climatique seront également examinés.

Dans le but d'atteindre l'objectif fixé au niveau mondial consistant à ralentir considérablement l'appauvrissement de la biodiversité d'ici 2010, les présidences veilleront à l'élaboration minutieuse de la position de négociation de l'UE en vue de la 10^{ème} conférence des parties à la convention sur la diversité biologique qui doit se tenir en 2010. L'accent sera mis sur une évaluation prévisionnelle des résultats et des éventuelles insuffisances au regard de l'objectif fixé pour 2010, et en particulier sur l'intégration sectorielle, l'aménagement du territoire et l'expertise scientifique (Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité). Il sera également tenu compte, dans le cadre de ces préparatifs, de l'étude menée actuellement sur les aspects économiques de l'appauvrissement de la biodiversité. La protection de la biodiversité marine et la création de zones maritimes protégées est une autre priorité des présidences.

Les présidences s'efforceront de dégager un accord sur une contribution de l'UE facilitant l'adoption d'un régime international sur les ressources génétiques lors de la conférence des parties en 2010. Elles œuvreront en faveur d'une approche interdisciplinaire ouverte à la participation de tous, utilisant au mieux les procédures et instances existantes, et de négociations transparentes exploitant les compétences des communautés indigènes et des parties intéressées.

Écotechnologies

Les écotechnologies jouent un rôle important dans la réalisation des objectifs fixés en matière de climat et d'environnement et ouvrent aux entreprises de l'UE des perspectives considérables pour renforcer leur compétitivité. La question des écotechnologies sera examinée par plusieurs formations du Conseil afin d'exploiter le potentiel de ces technologies. Les présidences favoriseront un effort concerté visant à rassembler plusieurs initiatives dans ce domaine et à faciliter la création d'un marché dynamique pour ces technologies. À cette fin, elles accorderont la plus haute priorité à la mise en œuvre intégrale du plan d'action en faveur des écotechnologies. L'accent sera mis sur la future stratégie visant à promouvoir l'innovation en matière d'environnement et à envisager l'établissement à l'échelle européenne d'un système permettant de vérifier les performances des nouvelles technologies ainsi que les incidences qu'elles ont sur l'environnement (vérification des écotechnologies).

Produits chimiques

Au niveau communautaire, les trois présidences s'efforceront de mener à terme les travaux de révision des principaux actes législatifs: révision de la législation existante relative à la mise sur le marché des biocides, révision des directives sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et sur la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques et révision du règlement relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Elles achèveront également les travaux visant à adapter la législation de l'UE en matière de classification et d'étiquetage au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations unies. Un autre point important sera la poursuite de la mise en œuvre du règlement REACH, en particulier des nouveaux systèmes d'autorisation et de restriction des substances chimiques hautement préoccupantes.

Au niveau international, les présidences veilleront à la bonne coordination des positions de l'UE afin de permettre à celle-ci de jouer un rôle de premier plan dans les négociations internationales. Elles feront en sorte que l'UE continue de contribuer pour une grande part à la mise en œuvre et au développement de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC), notamment lors de la conférence ministérielle qui aura lieu en mai 2009 (2^{ème} conférence internationale sur la gestion des produits chimiques - ICCM2). Les présidences sont conscientes de la nécessité de disposer d'informations sur les substances chimiques contenues dans les produits et s'efforceront de trouver des solutions permettant de faire progresser le plan d'action mondial.

Elles veilleront à ce que l'UE joue un rôle prépondérant dans les travaux relatifs aux métaux lourds, en particulier le mercure, menés dans le cadre du programme des Nations unies pour l'environnement et favoriseront le lancement de négociations visant à l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant.

Parmi d'autres grands rendez-vous internationaux, il y a la conférence des parties à la convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international, qui aura lieu en octobre 2008, et la conférence des parties à la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, qui se tiendra en mai 2009. Les présidences continueront à promouvoir une coopération et une coordination accrues en ce qui concerne les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm.

Air

Les présidences s'efforceront de mener à terme les travaux sur la proposition de révision de la directive existante fixant les niveaux d'émission de dioxyde de soufre, d'oxydes d'azote, d'ammoniac et de composés organiques volatils (COV) - directive sur les plafonds d'émissions nationaux - et sur la proposition de directive sur les émissions industrielles (y compris la révision des directives existantes relatives à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution, aux grandes installations de combustion, à l'incinération des déchets, aux émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques et au dioxyde de titane) sur la base d'une évaluation de la manière dont elles ont été appliquées jusqu'à présent et des problèmes recensés dans ladite évaluation.

Une proposition de révision de la directive concernant la disponibilité d'informations sur la consommation de carburant et les émissions de CO₂ à l'intention des consommateurs lors de la commercialisation des voitures particulières neuves devrait être présentée pendant la période considérée et les trois présidences s'efforceront de faire avancer le plus possible les travaux en la matière.

Au niveau international, les présidences veilleront à une représentation effective de l'UE dans les conférences des parties à la convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, au protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone et à la convention de Genève sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance.

Autres questions

Les présidences poursuivront les travaux sur les dossiers et les questions en cours. Parmi ceux-ci, une attention particulière sera accordée aux travaux sur la directive-cadre relative à la protection des sols, à des initiatives futures de la Commission portant sur le système de partage d'informations sur l'environnement, sur la rareté de l'eau et sur la sécheresse, et aux discussions sur le démantèlement des navires dans le cadre de la convention de Bâle. Les trois présidences soulignent l'intérêt qu'elles portent à la question des OGM et ont l'intention de traiter certains points les concernant.

Elles s'efforceront de mener à terme les travaux de révision de la directive SEVESO. Enfin, elles examineront également de près les problèmes environnementaux qui se posent dans l'Arctique afin de tenter d'y trouver une solution.

Gouvernance internationale en matière d'environnement

Les trois présidences s'efforceront de contribuer à améliorer la gouvernance internationale en matière d'environnement dans le cadre des travaux de l'Assemblée générale des Nations unies, conformément aux conclusions du Conseil européen de juin 2005.

Elles encourageront le développement du processus "Un environnement pour l'Europe" dans le cadre de la CEE-ONU et participeront activement à la réforme de ce processus.

TRANSPORTS

Dans le secteur des transports, les trois présidences ont l'intention de faire porter leur action principalement sur trois concepts prioritaires: des transports compétitifs s'inscrivant dans le cadre du développement durable, des modes de transport sûrs et la mise en œuvre de systèmes intelligents de transport. Elles accorderont une attention particulière au programme Galileo.

Des transports compétitifs s'inscrivant dans le cadre du développement durable

Les trois présidences sont déterminées à ce que la politique des transports contribue pleinement à la lutte contre le changement climatique et à la protection de l'environnement, sans négliger la compétitivité de ce secteur.

Il est essentiel de disposer d'une logistique du transport fonctionnant de manière satisfaisante si l'on veut mettre en place dans l'UE un système de transport compétitif s'inscrivant dans le cadre du développement durable, avec des systèmes novateurs et des processus rentables qui contribuent à la réduction des émissions de CO₂ tout en renforçant la compétitivité mondiale du secteur européen des transports. L'un des principaux points à traiter sera la question du recours à des instruments du marché et à des schémas d'organisation, notamment par la mise en œuvre de la co-modalité et de chaînes logistiques ainsi que l'internalisation des coûts externes et des charges d'infrastructure. Dans ce contexte, le rapport de la Commission sur un modèle d'évaluation de tous les coûts externes qui doit servir de base au calcul des charges d'infrastructure pour tous les modes de transport constituera une base importante pour les travaux dans ce domaine. Les présidences se fixeront comme priorités la réalisation d'un accord sur la révision de la directive "Eurovignette" et la mise en œuvre du plan d'action relatif à la logistique et du plan d'action relatif aux transports urbains.

L'agenda de l'UE pour le transport de marchandises est également essentiel pour le renforcement du caractère durable, de l'efficacité et de la compétitivité des transports en Europe. Les présidences feront progresser les travaux sur les mesures proposées dans le domaine de la logistique du transport de marchandises, des réseaux ferroviaires de transport de marchandises, de la politique portuaire et du fret maritime.

Transports terrestres: Le paquet "transports routiers", le règlement relatif à l'agence ferroviaire et la directive relative à la sécurité ferroviaire seront mis au point définitivement pendant la période considérée (*à vérifier à la fin de la présidence slovène*). Les trois présidences se proposent de dégager un accord sur la révision de la directive 2002/15/CE relative à l'aménagement du temps de travail des personnes exécutant des activités mobiles de transport routier. En outre, elles s'efforceront de mener à terme la révision du premier paquet ferroviaire. Elles examineront également d'éventuelles propositions sur la mise en œuvre du programme NAIADES.

Aviation: Les présidences ont l'intention de parvenir à un accord définitif sur le code révisé relatif aux systèmes informatisés de réservation. Dans la perspective de l'achèvement du marché intérieur et compte tenu de son incidence positive sur l'environnement, les présidences examineront la nouvelle initiative "ciel unique". Les trois présidences favoriseront également la négociation d'accords de transport aérien avec les pays tiers, en particulier la deuxième étape de l'accord aérien UE/États-Unis, l'accord aérien UE-Canada et des accords avec les pays voisins. En ce qui concerne la deuxième étape de l'accord aérien UE-États-Unis, les trois présidences s'efforceront de mener à bonne fin les négociations.

Réseaux transeuropéens de transport: Les trois présidences sont conscientes de l'importance de ce programme et examineront par conséquent le rapport de la Commission sur la mise en œuvre des orientations pour les réseaux transeuropéens et élaboreront le cas échéant des conclusions du Conseil sur la question.

Transport maritime: Les présidences feront progresser les travaux sur les propositions législatives de la Commission relatives à la révision du règlement instituant une agence européenne pour la sécurité maritime et à un "espace maritime européen de transport sans barrières".

Modes de transport sûrs

La sécurité des transports est l'une des principales préoccupations de l'Union européenne. Les trois présidences s'efforceront d'enregistrer des progrès significatifs en particulier dans le domaine des transports maritimes et routiers. Pour ce qui est de la sécurité maritime, les présidences ont l'intention de coopérer étroitement avec le Parlement européen afin que se dégage un accord final sur les propositions contenues dans le troisième paquet sur la sécurité maritime. En ce qui concerne les transports terrestres, les trois présidences œuvreront à la conclusion d'un accord sur la directive relative à l'application transfrontière des sanctions. En outre, les présidences seraient favorables à un nouveau programme de sécurité routière qui pourrait être lancé par la Commission pendant la période considérée.

Systèmes intelligents de transport

L'utilisation de nouvelles technologies dans le secteur des transports constitue un défi important et devrait être appliquée pour des raisons liées à l'environnement, à la compétitivité, à la sécurité et aux capacités. Les nouvelles technologies peuvent aussi contribuer à la mise en place de solutions logistiques plus efficaces dans les systèmes des transports. Les présidences feront progresser les initiatives communautaires existantes afin de promouvoir des actions concernant les différents modes de transport.

Elles ont l'intention d'apporter une contribution significative en ce qui concerne l'utilisation de systèmes intelligents de transport dans les transports routiers et de mettre en œuvre le plan d'action qui sera présenté par la Commission en 2008. Les trois présidences élaboreront des conclusions sur le suivi de cette initiative, pour adoption par le Conseil.

Dans le domaine des transports aériens, l'industrie devrait confirmer d'ici fin 2008 ses engagements sur les contributions adéquates pour la phase de développement du projet SESAR.

À la suite des décisions déjà prises en ce qui concerne la phase de développement, les trois présidences poursuivront les travaux sur Galileo afin de définir les modalités de la phase d'exploitation. Les questions liées à l'autorité de surveillance, à la gouvernance, au contrat commercial, aux applications et aux réglementations techniques seront résolues.

AGRICULTURE ET PÊCHE

Politique agricole commune (y compris "bilan de santé")

La réforme de la PAC en 2003 a défini le modèle durable d'une production agricole viable et orientée vers le marché dans toute l'Union européenne. Le réexamen de cette réforme, appelé "bilan de santé", fournit l'occasion d'en évaluer l'efficacité et notamment de voir quel a été son impact au regard de ses objectifs et d'analyser les effets qu'elle a eus sur les marchés concernés. La principale tâche des présidences consistera donc à mener à terme les travaux sur les propositions législatives avant fin 2008.

Les présidences feront tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre pleinement en œuvre le plan d'action pour la simplification, par exemple dans des domaines tels que le régime de paiement unique et le Système intégré de gestion et de contrôle (SIGC). La simplification de la législation sera également l'une des principales priorités dans le cadre du "bilan de santé".

Les trois présidences s'intéresseront au développement rural. Compte tenu des recommandations de la Cour des comptes européenne, du mandat du Conseil et des objectifs révisés fixés dans le cadre du régime des zones défavorisées, les présidences accorderont la priorité au réexamen des zones défavorisées "intermédiaires". Une nouvelle délimitation sera établie en vue de sa mise en œuvre d'ici 2010, sur la base d'un ensemble commun de critères de délimitation visant à la définition d'une approche plus cohérente et transparente.

Afin de contribuer à une gestion durable des ressources forestières, les présidences accorderont toute l'attention qu'il mérite à l'examen du paquet "forêts", à savoir la communication sur la prévention de la mise sur le marché dans l'UE de bois et de produits du bois ayant fait l'objet d'une récolte illicite et la communication sur les mesures de lutte contre la déforestation.

Pour ce qui est de la promotion des produits agricoles, les trois présidences s'efforceront d'accroître l'efficacité des mesures actuelles visant à garantir la qualité des produits agricoles et procéderont à un débat sur le réexamen de la politique de qualité de l'UE.

Au niveau international, elles veilleront à ce que l'UE continue de jouer un rôle actif dans les organisations internationales concernées, et en particulier au sein de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Codex Alimentarius.

Questions vétérinaires et phytosanitaires

Les présidences veilleront à la poursuite des travaux d'harmonisation et des travaux visant à assurer un niveau élevé de protection dans le domaine phytosanitaire. L'accent sera mis sur la stratégie de l'UE concernant l'utilisation durable des pesticides, la directive-cadre pertinente et la modification en profondeur de la législation existante concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques. Cette dernière proposition a pour but de renforcer le niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement, d'améliorer le fonctionnement du marché intérieur, de maintenir et de renforcer la compétitivité de l'industrie chimique de l'UE et d'harmoniser l'offre de produits phytopharmaceutiques entre les agriculteurs des différents États membres.

Afin de promouvoir la sécurité des aliments, les présidences travailleront activement à l'adoption d'un règlement sur les taux maximaux de résidus de substances pharmaceutiques actives dans les aliments destinés à la consommation humaine.

L'obtention d'un niveau élevé de santé et de bien-être des animaux dans toute la Communauté fera l'objet d'une attention particulière. Les travaux sur la stratégie de santé animale se poursuivront. Une grande importance sera également accordée à la révision de la législation relative à la protection des animaux lors de l'abattage, à la protection des animaux en cours de transport et à certaines substances à effet hormonal (directive 96/22/CE) et, éventuellement, à la protection des animaux utilisés à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques.

Le paquet "hygiène" sera réexaminé. Il est nécessaire de poursuivre le changement d'orientation entamé dans le cadre du paquet "hygiène" qui consiste à passer de règles détaillées à une gestion par objectifs. Les trois présidences feront porter leurs efforts sur la modernisation de l'inspection des viandes. Parmi les autres questions qui seront abordées dans le domaine vétérinaire, il convient de citer notamment la proposition de règlement concernant la mise sur le marché et l'utilisation des aliments pour animaux et la proposition visant à modifier le règlement (CE) n° 1774/2002 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine.

Les présidences encourageront la simplification de la législation actuelle sur les semences et plants.

Politique commune de la pêche

La préoccupation la plus importante des présidences sera d'œuvrer en faveur d'une gestion durable des ressources halieutiques afin de créer les conditions de durabilité nécessaires tant sur le plan environnemental qu'en matière économique et sociale dans le secteur de la pêche et dans les régions dépendant de la pêche. Les présidences suivront cette approche lors de l'élaboration des décisions concernant les TAC et quotas, les plans de reconstitution et de gestion pluriannuels, notamment pour le cabillaud en mer du Nord et le saumon dans la Baltique, ainsi que les mesures techniques. À cet égard et également s'agissant de la prochaine réforme de la politique commune de la pêche, il conviendrait de lancer une réflexion sur la question de savoir si les quotas pourraient être fixés à plus long terme et selon des procédures simplifiées.

Une utilisation optimale des ressources est un élément essentiel du développement durable.

Les présidences s'efforceront de mener à terme les travaux sur une proposition relative à l'élimination progressive des rejets dans certaines pêcheries, qui devrait être présentée fin 2008.

Le système de contrôle mis en place dans le cadre de la politique commune de la pêche sera réexaminé afin de simplifier les règles existantes et d'en garantir une meilleure application. Les présidences s'efforceront de mener à terme les travaux sur la proposition qui devrait être soumise fin 2008. D'autres travaux importants de révision concerneront le règlement sur les mesures techniques applicables aux pêcheries de l'Atlantique, de la mer du Nord et des eaux adjacentes et la réforme de l'organisation commune de marché des produits de la pêche.

Les présidences encourageront le développement durable de l'aquaculture communautaire en assurant un suivi minutieux de la communication de la Commission qui devrait être soumise avant fin 2008. Une note sur la question sera présentée afin de contribuer à ce processus.

Les présidences s'intéresseront de près et à tous les niveaux aux aspects externes de la politique commune de la pêche. À cette fin, elles veilleront à ce que l'UE joue un rôle actif dans les organisations internationales telles que les Nations unies, la FAO et l'OCDE et dans les organisations régionales de pêche, en mettant l'accent sur le renforcement de la mise en œuvre et du respect des engagements pris ainsi que sur l'amélioration des mesures de conservation et de gestion. En ce qui concerne les accords de pêche bilatéraux, l'objectif des présidences sera de maintenir des relations stables avec les pays tiers dans le domaine de la pêche sur une base durable et scientifiquement solide. À cet égard, il est essentiel de veiller à l'existence d'une base scientifique satisfaisante en ce qui concerne tous les stocks pêchés par les navires de l'UE.

POLITIQUE DE COHÉSION

Politique de cohésion

La politique de cohésion a contribué à améliorer la prospérité et la solidarité à travers l'Union. Les présidences veilleront à ce que le débat sur la future politique de cohésion lancé à l'occasion de la publication du 4^{ème} rapport sur la cohésion se poursuive en tenant compte tant des objectifs fixés initialement que des nouveaux enjeux. La période 2008-2009 sera l'occasion de discuter en profondeur de l'avenir de la politique de cohésion dans le cadre de l'examen du budget.

Les présidences lanceront un débat sur la question de la cohésion territoriale en se fondant sur le Livre vert que la Commission prévoit de publier au deuxième semestre 2008.

La mise en œuvre de l'agenda territorial et de son programme d'action ainsi que de la charte de Leipzig est en cours conformément aux discussions qui ont eu lieu lors de réunions ministérielles informelles à Leipzig et Ponta Delgada en 2007, et elle se poursuivra.

Régions ultrapériphériques

Les présidences poursuivront leurs travaux sur la mise en œuvre intégrale de la stratégie pour les régions ultrapériphériques de 2004, sur la base de la communication de la Commission sur le bilan et les perspectives de cette stratégie, dont les objectifs seront également pris en considération dans le cadre de la révision du règlement POSEI. Les relations futures avec les pays et territoires d'outre-mer sur la base du Livre vert qui devrait être publié en 2008 constitueront un autre sujet de débat.

LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE

Les présidences française, tchèque et suédoise vont coïncider avec une période de changements notables pour l'Union européenne, marquée notamment par l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, prévue pour le 1^{er} janvier 2009, dont les répercussions seront importantes dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice.

Pendant cette période de transition, les présidences feront tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer la continuité des efforts déployés ces dernières années afin de mettre en œuvre le programme de La Haye et son plan d'action et de faire avancer les travaux en suspens.

À la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, un comité permanent de sécurité intérieure sera créé au sein du Conseil; les trois présidences veilleront à ce que le mandat, les structures et les travaux de ce nouvel organe contribuent efficacement au renforcement de la sécurité intérieure au sein de l'UE.

Un nouveau programme pour "l'après-La Haye"

Les présidences concentreront leurs efforts sur la conception d'un nouveau programme de travail stratégique pluriannuel pour la période 2010-2014. Ce nouveau programme devra être ambitieux et tourné vers l'avenir et apporter une réelle valeur ajoutée. Il devrait reposer sur des objectifs réalistes et être accompagné de délais clairement fixés.

Il s'appuiera en particulier sur les travaux des deux groupes consultatifs de haut niveau sur l'avenir des politiques en matière d'affaires intérieures et de justice, dont les résultats donneront lieu à un rapport final d'ici la mi-2008. Les présidences prévoient que la proposition sur le programme pluriannuel sera présentée par la Commission au premier trimestre 2009 et adoptée au cours de la période de dix-huit mois couverte par leur équipe de trois présidences.

Migrations

L'élaboration d'une politique globale européenne en matière de migrations, destinée à compléter les politiques des États membres, reste une priorité fondamentale. À cet effet, l'UE œuvrera à l'adoption et au suivi d'un pacte européen sur les migrations et l'asile. Ce pacte comprendra un cadre général de grande ampleur pour une politique commune renforcée sur les questions de migrations, fondé notamment sur l'intensification du dialogue avec les pays d'origine. L'élaboration de mesures et propositions concrètes sera en outre poursuivie, dans le cadre des négociations sur le programme pour l'après-La Haye.

Les travaux sur le Programme d'action relatif à l'immigration légale se poursuivront. Les trois présidences s'emploieront à ce que soient rapidement adoptées la directive générale établissant les droits des migrants et les directives spécifiques régissant les conditions d'entrée et de séjour des travailleurs hautement qualifiés, des personnes transférées au sein de leur entreprise, des stagiaires rémunérés et des travailleurs saisonniers. Dans cette optique, les trois présidences se donneront pour objectif la suppression des périodes de transition appliquées à la libre circulation des travailleurs originaires des nouveaux États membres.

Les trois présidences œuvreront à l'adoption de mesures susceptibles de contribuer à la réussite de la lutte contre l'immigration illégale, y compris de la directive prévoyant des sanctions à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier. Elles continueront à s'employer au retour effectif des immigrés clandestins dans leurs pays d'origine, y compris dans le cadre d'un vaste réseau d'accords de réadmission avec les pays tiers. La priorité sera également accordée au renforcement de la coopération entre l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures et EUROPOL, au moyen d'un échange d'informations approprié. Toute l'attention voulue sera portée à la question des migrants irréguliers voyageant par voie maritime.

L'existence d'un lien positif entre migrations et développement est de plus en plus largement admise. La priorité sera accordée à l'optimisation du potentiel de développement positif que recèle une migration légale bien gérée, y compris la migration de main-d'œuvre, et à la mise en œuvre d'une véritable politique de co-développement se traduisant par des projets spécifiques et appuyée au niveau européen. Les présidences s'efforceront d'accomplir de nouveaux progrès dans le cadre de l'Approche globale sur la question des migrations. Elles s'évertueront à approfondir la coopération et le dialogue politique avec tous les pays d'origine et de transit et de promouvoir les partenariats pour la mobilité, la migration circulaire et les plateformes de coopération en matière de migrations et de développement. Une évaluation exhaustive de la mise en œuvre de l'Approche globale sur la question des migrations sera effectuée fin 2008, ce qui préparera le démarrage d'une nouvelle phase dans ce domaine.

Asile et protection des réfugiés

Les présidences feront avancer les travaux visant la création, d'ici à 2010, d'un système européen commun d'asile fondé sur la pleine application des obligations internationales pertinentes, comme prévu dans le programme de La Haye. L'objectif est d'harmoniser davantage les pratiques et les dispositions des États membres sur les conditions d'accueil, les critères à remplir pour bénéficier de l'asile, les procédures d'asile et les statuts en matière d'asile, afin d'élever le niveau des normes. Il est également nécessaire d'assurer la viabilité et le bon fonctionnement à long terme des systèmes d'asile, et de promouvoir la solidarité au sein de l'UE. Les présidences œuvreront à l'adoption d'un système juridiquement sûr, équitable et transparent, assorti de garanties telles que l'accès des personnes à l'asile ou l'examen individuel de chaque demande. Des efforts seront consentis en vue d'élaborer un programme commun de réinstallation visant à protéger les réfugiés les plus vulnérables et s'appuyant sur les intentions exposées dans le programme de La Haye. Il convient par ailleurs de renforcer la coopération concrète entre les administrations nationales chargées des questions d'asile, notamment en créant un bureau d'appui européen.

Espace Schengen, frontières et politique des visas

Une nouvelle évaluation des pays qui souhaitent rejoindre l'espace Schengen dans les années à venir sera lancée. La bonne application de l'acquis de Schengen par les pays participants fera également l'objet d'une nouvelle évaluation, conformément au nouveau programme pluriannuel. Les trois présidences poursuivront la discussion déjà amorcée sur l'amélioration de l'efficacité du mécanisme d'évaluation Schengen. À cet égard, la méthodologie du processus d'évaluation Schengen fera l'objet d'un examen, et il sera également tenu compte d'approches thématiques et régionales.

La gestion intégrée des frontières est un important instrument de gestion des migrations et de lutte contre la criminalité transfrontière. Les trois présidences veilleront à ce que les récentes propositions de la Commission dans ce domaine, notamment les propositions portant sur un système automatisé de contrôle des entrées et des sorties, soient rapidement examinées. Le renforcement du rôle de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures, dans le cadre de son mandat, fera également partie des priorités. Des efforts seront en outre déployés dans la lutte contre l'usage de faux documents de voyage et de séjour. L'utilisation de la biométrie dans les visas Schengen sera également favorisée dans le cadre de la mise au point en temps utile du Système d'information sur les visas (VIS).

Dans le domaine de la politique des visas, l'un des objectifs principaux est la mise au point et l'adoption du code communautaire des visas qui clarifiera la législation en vigueur en matière de visas et favorisera l'unification de son application par les États membres.

Enfin, la dimension "relations extérieures" de la politique des visas restera un important dossier pour les trois présidences, conformément aux conclusions du Conseil de décembre 2007, y compris en ce qui concerne le processus menant à la libéralisation du régime de visas avec les pays des Balkans occidentaux.

Intégration et dialogue interculturel

Les efforts se poursuivront au niveau de l'UE pour contribuer à une meilleure intégration des immigrés dans les États membres, conformément aux conclusions du Conseil de juin 2007. Les stratégies des États membres en faveur de l'intégration devraient être renforcées par la coopération et l'échange de bonnes pratiques.

Le dialogue interculturel est devenu un instrument important qui contribue à ce que l'intégration de citoyens de différentes origines, cultures et religions soit une réussite, qui permet de combattre le racisme et l'extrémisme et qui contribue à empêcher la radicalisation et le recrutement dans le domaine du terrorisme. L'échange d'expériences entre États membres au sujet du dialogue interculturel sera donc approfondi. La possibilité d'élargir le cadre du dialogue interculturel pour y inclure le respect de la démocratie et des droits de l'homme sera examinée.

Lutte contre le terrorisme

L'objectif que constitue la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes reste une priorité absolue pour l'Union européenne et sera au tout premier plan des préoccupations des trois présidences, qui poursuivront leurs efforts afin de faire respecter les droits de l'homme et le droit international dans toutes les activités internationales de lutte contre le terrorisme. Une attention particulière sera accordée à l'approfondissement de la coopération avec tous les partenaires soucieux de lutter contre le terrorisme. Les trois présidences poursuivront également l'élaboration du Plan d'action de l'Union européenne contre la radicalisation et le recrutement, compte tenu de la nécessité impérieuse de détecter à un stade précoce les terroristes potentiels. Les trois présidences axeront également leurs efforts sur la lutte contre l'utilisation abusive d'Internet à des fins terroristes, sur la mise en œuvre du Plan d'action relatif à l'amélioration de la sécurité des explosifs, sur la promotion de la coopération opérationnelle entre tous les intervenants chargés de faire respecter la loi dans l'UE, sur la mise au point d'instruments concrets de détection précoce des activités terroristes et sur l'achèvement des travaux liés au terrorisme dans tous les secteurs d'activité de l'UE.

Lutte contre la traite des êtres humains

La lutte contre la traite des êtres humains restera une priorité. S'appuyant sur l'évaluation, par la Commission, du plan d'action de l'UE, les présidences procéderont à l'évaluation et à l'approfondissement des politiques menées dans ce domaine. Il s'agira notamment d'examiner des mesures concrètes telles que celle consistant à encourager Eurojust à participer davantage à la coordination des enquêtes et des poursuites dans ce domaine. Il est indispensable d'effectuer une analyse commune de la situation et des tendances pour permettre à l'UE de réagir avec efficacité. La priorité sera donnée à l'élaboration de normes communes de l'UE pour la collecte et l'analyse de données sur la traite. Les trois présidences prendront des mesures dans le cadre de la dimension extérieure de la justice et des affaires intérieures de l'UE, en vue d'élaborer un document sur les mesures à prendre, conformément à la stratégie de l'UE dans ce domaine, tenant compte en particulier des pays d'origine de la traite des êtres humains.

Lutte contre la drogue

À partir de l'évaluation du plan d'action drogue 2005-2008, les trois présidences examineront la politique de l'UE en matière de lutte contre le trafic de drogue et adopteront et mettront en œuvre un nouveau plan d'action pour la période 2009-2012. Cet exercice servira de cadre pour la définition d'une position européenne commune lorsque la politique anti-drogue des Nations unies fera l'objet d'un réexamen, en mars 2009.

Le déploiement d'équipes communes d'enquête chargées essentiellement de lutter contre le trafic de drogue sera encouragé, de même qu'une participation accrue d'Eurojust dans la coordination des enquêtes et des poursuites visant à démanteler les réseaux de trafic de drogue.

En matière de coopération internationale, la coopération en cours sur les filières de l'héroïne et de la cocaïne se poursuivra, tandis que la coopération visant à réprimer le trafic de produits chimiques précurseurs et de drogues, en particulier dans la région méditerranéenne et en Asie centrale, sera favorisée. La création récente d'un centre de coopération policière maritime au Portugal, couvrant l'Atlantique, servira de référence pour la mise en place d'un centre du même type pour la Méditerranée. Le plus grand intérêt sera également porté à d'autres régions de plus en plus préoccupantes, telles que l'Afrique de l'ouest. L'analyse du lien entre trafic de drogue et terrorisme sera poursuivie.

De nouvelles mesures seront étudiées à la lumière du rapport que la Commission doit présenter en 2009 sur la mise en œuvre de la décision-cadre sur le trafic de drogue. Les trois présidences s'efforceront en outre de promouvoir un système commun européen d'établissement des profils (CHAIN).

Coopération policière et douanière

Les trois présidences s'attacheront à mener à bonne fin le processus en cours visant à doter EUROPOL d'une nouvelle base juridique et d'une organisation plus souple. Le rôle d'EUROPOL sera renforcé, en particulier à l'égard du déploiement des équipes communes d'enquête. En tant qu'instrument essentiel visant à promouvoir une formation commune, l'échange transfrontière de bonnes pratiques et une culture commune, le Collège européen de police sera évalué à la lumière des priorités recensées par le Conseil et compte tenu des impératifs à respecter afin de renforcer la coopération opérationnelle entre organismes nationaux et européens.

Les trois présidences favoriseront la coopération, la convergence et l'interopérabilité entre les services répressifs des États membres, notamment dans le cadre de projets et de réseaux concrets.

Les trois présidences travailleront sur la coopération opérationnelle entre les services répressifs, en particulier les autorités policières et douanières. Elles chercheront en particulier à parachever le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la recommandation du Conseil du 27 avril 2006 relative à l'établissement d'accords entre la police, les douanes et autres services répressifs spécialisés. Les présidences mettront en œuvre le nouveau plan d'action en matière douanière 2008-2009 et s'efforceront de parvenir en temps utile à un accord sur le prochain plan d'action, afin que celui-ci puisse entrer en vigueur en 2010. Elles s'efforceront de faire progresser la coopération douanière au moyen de la convention "Naples II" relative à l'assistance mutuelle et à la coopération entre les administrations douanières.

À partir de l'évaluation que la Commission effectuera prochainement sur le Réseau européen de prévention de la criminalité, les présidences œuvreront au renforcement et à la professionnalisation du REPC et s'efforceront de rendre ses tâches plus concrètes.

Échange d'informations

Dans un espace sans frontières intérieures, comprenant près de 500 millions d'habitants, l'amélioration de l'échange d'informations entre tous les services répressifs est un aspect fondamental de la sécurité. Les trois présidences accorderont un degré élevé de priorité à la mise au point d'une approche coordonnée et cohérente à l'égard de l'échange d'informations entre tous les intervenants dans le domaine de la JAI, ainsi qu'à l'examen de propositions concrètes relatives à des stratégies de moyen et long termes visant cet objectif.

Les présidences s'efforceront, par ailleurs, de poursuivre la mise en place des systèmes d'échange d'informations en lançant et en mettant en œuvre le SIS II dans les délais prévus, en agissant en faveur de l'application effective du traité de Prüm, récemment intégré dans l'ordre juridique de l'UE, et en mettant en œuvre le Système d'information sur les visas (VIS). Un autre objectif consistera à faire avancer les travaux sur les "dossiers passagers" (PNR) européens. Une condition sine qua non est que les PNR apportent un réel bénéfice en termes de prévention et de lutte contre la criminalité et le terrorisme internationaux, tout en respectant pleinement la protection des données et les droits fondamentaux des voyageurs individuels.

Coopération judiciaire en matière pénale

Le principe de la reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires en matière pénale est la pierre angulaire de la coopération judiciaire entre les États membres, et son application se poursuivra. À cet égard, les trois présidences chercheront en priorité à parvenir à un accord sur les propositions relatives aux jugements par défaut et à la décision européenne de contrôle judiciaire.

La Commission devrait présenter, après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, des propositions relatives à un mandat européen d'obtention de preuves étendu. L'évaluation du mandat européen d'obtention de preuves se poursuivra en vue d'une mise en œuvre cohérente de la décision-cadre.

Afin de faciliter la coopération judiciaire entre les États membres, les trois présidences s'attacheront à consolider les instruments de coopération tels qu'Eurojust et le Réseau judiciaire européen. À cet effet, elles chercheront en priorité à parvenir à un accord sur les propositions présentées en janvier 2008 en vue d'améliorer la coordination des enquêtes dans les affaires concernant plusieurs États membres.

Les trois présidences œuvreront en outre au nécessaire rapprochement des législations. Elles veilleront à l'adoption rapide de la directive relative à la protection de l'environnement par le droit pénal, de la directive relative à la pollution causée par les navires et de la décision-cadre érigeant en infractions pénales l'incitation à commettre des actes de terrorisme et le recrutement à des fins terroristes. En ce qui concerne le projet de directive sur la protection des droits de propriété intellectuelle par le droit pénal, le processus de négociation devrait être favorisé par l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Les mesures de coercition devraient être accompagnées de règles correspondantes visant à renforcer les droits de la personne, qu'il s'agisse d'un suspect, d'une victime ou d'un témoin. Le renforcement éventuel des droits des victimes sera examiné sur la base de l'évaluation, effectuée par la Commission, de la mise en œuvre de la décision-cadre relative au statut des victimes dans le cadre de procédures pénales. Après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, il est prévu que la Commission ou les États membres présentent une proposition d'instrument juridique sur les droits procéduraux accordés dans le cadre des procédures pénales.

Coopération judiciaire en matière civile

Les trois présidences se concentreront sur le droit de la famille, un domaine crucial qui affecte la vie quotidienne des citoyens. Les négociations sur la modification du règlement en vigueur en ce qui concerne la compétence et la loi applicable en matière matrimoniale et sur l'adoption d'un nouveau règlement en matière d'obligations alimentaires doivent être menées à bonne fin. Les présidences s'efforceront également d'entamer des travaux sur les successions et testaments et sur les régimes matrimoniaux.

En ce qui concerne le renforcement de la sécurité juridique pour les citoyens et les entreprises de l'UE, des progrès ont été réalisés afin de faciliter la libre circulation des titres exécutoires au sein de l'UE. La modification du règlement concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale (Bruxelles I), qui contribuera à de nouvelles améliorations dans ce domaine, revêt un caractère prioritaire. Les trois présidences assureront aussi le suivi du projet d'établissement d'un cadre commun de référence dans le domaine du droit européen des contrats.

Les modifications qu'il est prévu d'apporter à la décision portant création du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale devraient donner l'occasion de renforcer l'efficacité de cet instrument de coopération.

Coopération concrète dans le domaine judiciaire

De nouveaux efforts seront déployés afin de renforcer et de rendre plus efficace l'échange d'informations relatives aux procédures pénales entre les casiers judiciaires des États membres, tout en respectant les principes fondamentaux liés à l'impératif de protection des données, dans le cadre de la coopération judiciaire. Les trois présidences s'efforceront d'adopter le plus rapidement possible le projet de décision attendu relatif à un système européen d'information sur les casiers judiciaires. Dans le cadre du projet de "justice en ligne" ("e-Justice"), les présidences continueront de travailler sur des projets spécifiques relatifs à la mise au point progressive du portail européen sur la justice, afin d'offrir à tous les citoyens, dans la mesure du possible, un accès aisé aux registres des États membres liés à la justice, aux procédures spéciales et, plus généralement, à des informations juridiques utiles, et ce dans toute l'UE. Elles s'efforceront également de faire avancer le projet "justice en ligne" de manière coordonnée et structurée.

La formation est un atout précieux pour accroître la confiance entre professionnels de la justice. Avec le traité de Lisbonne, l'Union européenne disposera d'une base juridique pour appuyer la formation des juges et des personnels judiciaires. À cet égard, les trois présidences œuvreront à l'établissement de lignes directrices et d'initiatives communes pour cet appui. En ce qui concerne la coopération judiciaire en matière civile avec les pays tiers, il convient de trouver une solution appropriée pour permettre aux États membres de négocier ou de modifier les instruments juridiques en vigueur dans les cas où la Communauté n'a pas l'intention d'exercer ses compétences. Les trois présidences s'efforceront d'atteindre cet objectif.

Les relations extérieures dans le domaine de la JAI

La Stratégie relative à la dimension extérieure de la JAI sera renouvelée à la lumière de la prochaine évaluation à laquelle procéderont la Commission et le Secrétariat général du Conseil. Sur cette base, les présidences envisageront l'élaboration d'un nouveau document stratégique, qui donnerait une orientation pour les futures relations extérieures. Elles étudieront également la question de savoir si de nouveaux documents axés sur des mesures concrètes sont nécessaires pour répondre aux exigences d'une coopération sur le terrain.

Protection civile

Les trois présidences sont conscientes que l'Union européenne a besoin d'améliorer sa capacité à répondre efficacement aux situations de crise et d'urgence, tant au sein de l'UE qu'à l'extérieur de ses frontières. L'UE renforcera et coordonnera ses contributions aux activités de prévention, de préparation et de réponse (y compris de redressement) des États membres dans le cadre d'une approche tous risques intégrée englobant tous les instruments pertinents. Les communications de la Commission relatives au renforcement de la capacité de réaction de l'Union européenne en cas de catastrophes et à la prévention des catastrophes feront donc l'objet du suivi qui s'impose.

Une attention particulière sera portée au renforcement du Centre de suivi et d'information dans le cadre du mécanisme communautaire de protection civile (MIC), à la mise en œuvre et au développement des modules d'intervention dans le domaine de la protection civile et au développement de la formation du personnel de la protection civile. De plus, l'UE soutiendra la mise sur pied de systèmes d'alerte précoce et de systèmes d'alarme et contribuera à la protection des infrastructures critiques. Par ailleurs, les trois présidences s'efforceront d'améliorer la coopération et de poursuivre l'élaboration d'actions communes visant à accroître la sécurité contre les menaces et les risques nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques (NRBC). Des relations plus étroites seront établies avec les organisations internationales compétentes, en particulier avec le BCAH (Bureau pour la coordination de l'aide humanitaire) des Nations unies, et la coopération régionale sera encouragée.

RELATIONS EXTÉRIEURES

Stratégie européenne de sécurité

Au cours des dix-huit prochains mois, les relations extérieures de l'UE continueront de s'appuyer sur la Stratégie européenne de sécurité. Conformément aux conclusions du Conseil européen de décembre 2007, la mise en œuvre de la Stratégie européenne de sécurité sera examinée en vue de proposer, pour que le Conseil européen les adopte en décembre 2008, des éléments qui permettront de l'améliorer et, au besoin, de la compléter. Des travaux seront par la suite entrepris afin de mettre ces conclusions en application.

PESD/Gestion des crises

L'Union cherchera à renforcer la PESD dans toutes ses composantes, afin de renforcer son rôle d'acteur intervenant au niveau mondial et de manière autonome dans le domaine de la réponse aux crises. L'Union continuera de mener les opérations militaires et civiles auxquelles elle participe dans le monde entier. Parallèlement, les capacités civiles et militaires européennes seront développées et renforcées, conformément aux objectifs globaux pour 2010, l'accent étant mis sur la réaction rapide. À cet effet, toute l'attention voulue sera portée aux enseignements tirés des opérations passées et des insuffisances opérationnelles constatées, en vue d'améliorer la planification et la conduite opérationnelle des opérations tant militaires que civiles. Des processus seront élaborés pour qu'une évaluation objective des missions puisse être effectuée en fonction de leur efficacité mesurable. Des efforts seront déployés pour que les groupements tactiques soient pleinement en mesure de répondre aux besoins de réaction rapide de l'Union, notamment en renforçant leur interopérabilité. Les présidences examineront la possibilité de rationaliser l'emploi par l'Union des forces multinationales auxquelles participent les États membres. Les travaux seront poursuivis en vue d'améliorer la coordination civilo-militaire. Le renforcement de la coopération entre l'UE et l'OTAN, qui passe notamment par une transparence accrue, sera une priorité, aux niveaux stratégique et tactique, surtout en ce qui concerne les opérations menées sur le même théâtre. L'approfondissement des relations avec les Nations unies, en particulier pour ce qui concerne la gestion des crises, sera également prioritaire. Le mécanisme ATHENA fera l'objet d'un réexamen et des discussions auront lieu sur la portée du financement commun des opérations militaires. La question de la corrélation entre sécurité, droits de l'homme, égalité des sexes et développement sera examinée. Des mesures seront prises en faveur des programmes de formation européens communs, notamment dans le cadre du Collège européen de sécurité et de défense.

Non-prolifération et désarmement

L'Union continuera à souligner l'importance des régimes internationaux existants en matière de désarmement et de non-prolifération, y compris les traités et accords, et s'attachera à les renforcer. Les efforts visant à mettre mieux en évidence le rôle de l'UE seront poursuivis avec la mise en œuvre active et effective de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive. L'Union s'emploiera à aider l'AIEA à vérifier que les États parties respectent les obligations qui leur incombent en vertu du traité sur la non-prolifération (TNP) et à renforcer ses stratégies de non-prolifération. En ce qui concerne plus particulièrement la question nucléaire iranienne, l'Union poursuivra son action en faveur du processus des Nations unies et des objectifs communs de la communauté internationale.

La priorité sera accordée à la relance de la conférence sur le désarmement, en particulier par l'ouverture de négociations en vue d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes. Les travaux préparatoires de la conférence d'examen du TNP en 2010 se poursuivront, et les efforts en faveur de l'entrée en vigueur du TICE seront intensifiés.

L'UE s'attachera également à renforcer la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines ainsi que la Convention d'Ottawa et la Convention sur l'emploi de certaines armes conventionnelles. La stratégie de l'UE de lutte contre l'accumulation illicite et le trafic d'armes légères et de petit calibre (ALPC) sera activement mise en œuvre.

Coopération multilatérale

L'Union s'emploiera à agir en faveur d'un système multilatéral efficace fondé sur le droit international et sur la charte des Nations unies. Elle jouera un rôle actif au sein des instances multilatérales, notamment les Nations unies, et œuvrera en faveur de solutions multilatérales aux problèmes communs. Les relations avec l'OSCE et le Conseil de l'Europe seront renforcées en vue de promouvoir des synergies.

Droits de l'homme et État de droit

Le 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme sera célébré en décembre 2008.

L'Union s'attachera à renforcer davantage la cohérence et la transparence des efforts déployés pour protéger et promouvoir les droits de l'homme, les libertés fondamentales et les principes de la démocratie. Il conviendra en priorité de recourir de manière effective aux mécanismes existants, d'intégrer les droits de l'homme dans la politique extérieure de l'Union, et de mener une véritable coopération avec ses partenaires, notamment les organisations non gouvernementales. Une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre effective des dialogues et consultations de l'UE en matière de droits de l'homme ainsi qu'à la mise en œuvre des lignes directrices de l'UE dans ce domaine. Une place importante sera accordée à la lutte contre les violences à l'encontre des femmes. Le respect de la liberté d'expression et la protection des défenseurs des droits de l'homme seront également des domaines prioritaires. L'Union intensifiera aussi ses efforts en faveur du renforcement de l'État de droit. La promotion du respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international, y compris le devoir de protéger, fera partie intégrante de la gestion des crises par l'UE.

Commerce

La politique commerciale restera un outil très important pour mettre à profit les possibilités et relever les défis de la mondialisation ainsi que pour favoriser la croissance économique, l'emploi et la prospérité des citoyens européens. Les efforts se poursuivront en vue de promouvoir un système commercial mondial ouvert, axé sur le marché et fondé sur des règles, sur la base d'avantages réciproques.

La politique commerciale devrait également contribuer aux objectifs de l'UE en matière d'environnement et de climat, en particulier en encourageant l'expansion du commerce de biens et de services respectueux de l'environnement.

L'Union restera fermement déterminée à dégager un accord équilibré, ambitieux et global dans les négociations du cycle de Doha pour le développement menées dans le cadre de l'OMC. Le cycle devrait être suivi d'un large débat sur l'évolution future de l'OMC. En ce qui concerne le cadre réglementaire international applicable aux crédits à l'exportation, l'Union encouragera les efforts au sein de l'OCDE visant à étendre les disciplines existantes aux pays non membres de l'OCDE. L'Union modernisera ce cadre afin qu'il conserve sa cohérence et sa légitimité et qu'il soit notamment compatible avec les règles de l'OMC.

En ce qui concerne les accords de libre-échange, l'Union s'efforcera de conclure les négociations en cours et d'en ouvrir de nouvelles avec quelques autres partenaires, le cas échéant. Elle approfondira et renforcera les relations dans le domaine du commerce et des investissements, en particulier en intensifiant la coopération ou les partenariats économiques et le dialogue sur la réglementation avec les grands partenaires développés, notamment dans le cadre des relations transatlantiques. L'Union mettra tout en œuvre pour renforcer la capacité des pays en développement à tirer pleinement parti du système commercial mondial, en s'employant notamment à la mise en œuvre efficace de sa stratégie d'aide au commerce, qui fera l'objet d'un rapport sur l'état d'avancement en 2009. Tous les efforts nécessaires seront déployés en vue de la conclusion d'APE complets.

Les trois présidences restent fermement déterminées à mettre en œuvre la nouvelle stratégie d'accès au marché fondée sur un partenariat plus étroit entre la Commission, les États membres et les entreprises et à unir leurs efforts en vue d'aboutir à des résultats tangibles, en particulier en ce qui concerne la levée des obstacles non tarifaires aux échanges. L'Union s'emploiera à renforcer les dispositions relatives aux droits de propriété intellectuelle, y compris les indications géographiques, dans les futurs accords multilatéraux, plurilatéraux et bilatéraux, et à faire appliquer les engagements existants.

Compte tenu de la nécessité d'examiner l'évolution des courants d'échanges mondiaux et des balances commerciales dans le contexte de la mondialisation, la réflexion sur la manière d'améliorer l'efficacité des instruments de défense commerciale devrait, si possible, être menée à bonne fin.

Politique de développement et cohérence des politiques en faveur du développement

La période à venir constituera une étape importante dans les efforts que déploie actuellement l'UE pour contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans tous les pays et régions partenaires d'ici 2015. Il s'agit d'un élément essentiel pour atteindre l'objectif primordial d'éradication de la pauvreté dans le contexte du développement durable que s'est fixé l'UE.

Plusieurs politiques et programmes devront faire l'objet d'un suivi, nécessiteront des ajustements et/ou devront être relancés, par exemple avec le renforcement des systèmes de santé dans les pays en développement en vue d'assurer un accès universel aux soins. En menant une action collective pour mettre en œuvre le "consensus européen" et en entretenant un dialogue avec les partenaires internationaux, l'UE peut consolider et élargir le rôle moteur qu'elle joue au niveau mondial dans l'élaboration de la politique d'éradication de la pauvreté dans le contexte du développement durable.

En ce qui concerne l'aide au développement, le Conseil suivra de près l'effort collectif de l'UE, ainsi que les efforts internationaux, afin que les engagements en matière d'aide soient honorés et que les charges soient réparties équitablement entre tous les donateurs. Le Conseil se préparera en vue d'assurer la participation active de l'UE aux conférences et débats internationaux sur la question, en particulier la conférence de suivi sur le financement du développement qui aura lieu à Doha fin 2008. Le Conseil s'emploiera à faire en sorte que l'aide au développement prenne en considération les incidences sur le changement climatique, y compris la réduction des risques de catastrophe et un développement sans incidence sur le climat.

L'UE et la communauté internationale ont également pris d'importants engagements en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide alors même que cette aide augmente. Ces engagements s'appliquent aux donateurs et aux pays partenaires. L'UE doit concentrer ses efforts sur la mise en œuvre de la déclaration de Paris (2005) d'ici fin 2010. Ayant adopté le code de conduite de l'UE sur la complémentarité et la division du travail dans la politique de développement, l'UE doit à la fois maintenir la volonté politique et veiller à ce que les meilleures conditions soient en place pour son application. Elle doit mettre à profit les événements internationaux prévus au cours de la période à venir (en particulier, le forum de haut niveau qui aura lieu en septembre 2008) pour dresser le bilan de la situation et accélérer les progrès, dans le but notamment d'assurer une complémentarité internationale équitable, d'éviter que certains pays soient des oubliés de l'aide et de prendre en charge comme il se doit les situations de fragilité.

En complément de l'aide au développement, il est également nécessaire de veiller à ce que toutes les politiques de l'UE soient appliquées de manière cohérente pour contribuer aux objectifs de développement. L'accent sera donc mis en priorité sur la promotion de la cohérence des politiques au service du développement (CPD), en veillant à ce que les préoccupations en matière de développement soient prises en considération dans tous les domaines concernés. Il s'agit notamment d'actualiser et de mettre en œuvre le programme de travail glissant relatif à la CPD dans les douze domaines de la CPD de l'UE, en vue de rendre compte de progrès substantiels dans le deuxième rapport bisannuel de l'UE sur l'application de la CPD que la Commission doit présenter en 2009. Au cours de cette période, les travaux vont se poursuivre et des événements décisifs auront lieu, tant au sein de l'UE qu'au niveau international, qui feront évoluer des politiques de première importance. Les domaines d'action concernés sont le commerce, le changement climatique, les stratégies de développement durable, les migrations, l'énergie, la sécurité et la santé - mais il y en a d'autres. Il sera donc accordé une attention particulière, entre autres, au Programme de Doha pour le développement, à la conférence des Nations unies sur le changement climatique, à la deuxième conférence euro-africaine sur les migrations et le développement et aux discussions sur la Stratégie européenne de sécurité. Il convient de poursuivre aussi les efforts consacrés aux questions horizontales, notamment la gouvernance, les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes. Une attention particulière sera également accordée au rôle de la gouvernance locale et de la démocratie dans la coopération au développement.

Politique de voisinage et "Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée"

La politique européenne de voisinage de l'Union sera approfondie dans ses composantes orientales et méridionales en tant qu'instrument efficace de soutien des réformes politiques et socio-économiques entreprises par les pays voisins de l'Union européenne afin de promouvoir la sécurité, la stabilité et la prospérité. Pour favoriser la coopération entre l'UE et ses partenaires, sur la base du principe de différenciation de la politique européenne de voisinage, les plans d'action devraient être mieux ciblés, permettant ainsi d'utiliser les rapports de suivi nationaux pour évaluer la possibilité de conclure une nouvelle génération de relations contractuelles. Le nouvel accord renforcé avec l'Ukraine, qui comporte un accord de libre-échange, devrait être parachevé et signé au cours des dix-huit prochains mois. Les discussions en cours avec le Maroc sur les moyens de parvenir à un "statut avancé" devraient être menées à bonne fin. Le Conseil déploiera des efforts en vue de renforcer les relations avec Israël. Il conviendrait par ailleurs de veiller tout particulièrement à encourager les relations avec la République de Moldavie, ainsi qu'avec la Géorgie, l'Azerbaïdjan et l'Arménie. Si la situation politique de la Biélorussie s'améliore sensiblement, une coopération complète devrait être mise en place avec ce pays dans le cadre de la politique européenne de voisinage.

Les relations avec les voisins du Sud recevront une nouvelle impulsion avec le lancement du "Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée" sur la base des décisions qui devraient être prises lors du sommet du 13 juillet qui se tiendra à Paris. Les trois présidences maintiendront des consultations étroites sur le suivi de ce processus. Les relations stratégiques de l'Union avec ses partenaires méditerranéens seront développées au moyen de projets concrets en vue d'approfondir le dialogue politique et de sécurité, de créer un espace de prospérité partagée et de mettre en œuvre un partenariat social, environnemental, culturel et humain. Une politique renforcée sera élaborée et mise en œuvre pour les voisins de l'Est de l'UE, aux niveaux bilatéral et multilatéral. Les travaux des présidences s'appuieront sur la proposition concernant les modalités du "partenariat oriental" que la Commission présentera au printemps 2009 sur la base d'initiatives pertinentes.

Balkans occidentaux

L'Union continuera de promouvoir la perspective européenne des pays des Balkans occidentaux, conformément à la stratégie d'élargissement définie par le Conseil européen de décembre 2006. Le processus de stabilisation et d'association des Balkans occidentaux restera l'outil le plus important à cet égard. Les efforts déployés par la région en vue de développer la coopération régionale continueront à bénéficier d'un soutien par l'intermédiaire du Conseil de coopération régionale, récemment créé. Les travaux avanceront également dans le domaine de la mise en œuvre de l'agenda de Thessalonique, notamment pour ce qui est de l'action en faveur du développement de la société civile ainsi que des contacts entre les populations, y compris en ce qui concerne l'assouplissement des procédures en matière de visas, le dialogue sur la libéralisation progressive du régime des visas et les accords de réadmission.

L'Union continuera à jouer un rôle moteur dans le renforcement de la stabilité de l'ensemble de la région. Elle concentrera son attention sur le Kosovo, dans le cadre de la mission civile PESD et en recourant à tous les instruments communautaires pertinents. L'UE devrait favoriser l'établissement d'une relation constructive entre la Serbie et le Kosovo, en particulier pour permettre un développement économique durable au Kosovo. Les travaux se poursuivront en vue de la ratification et de la mise en œuvre ultérieure de l'accord de stabilisation et d'association conclu avec la Serbie, dès que les mesures nécessaires auront été prises conformément aux conclusions du Conseil "Affaires générales et relations extérieures" du 29 avril 2008. Tant que tous les États membres n'auront pas ratifié les accords de stabilisation et d'association avec l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, des accords intérimaires s'appliqueront. Une attention particulière sera accordée à la pleine mise en œuvre de ces accords par les pays partenaires ainsi qu'au respect des critères du processus de stabilisation et d'association.

Relations transatlantiques

Les relations transatlantiques seront intensifiées sur tous les plans, qu'il s'agisse de questions politiques, de sécurité ou économiques. Des efforts seront tout particulièrement consacrés au renforcement de la coopération dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, dans le but de conclure un nouvel accord mondial à Copenhague en 2009, ainsi que dans le domaine de la sécurité énergétique. Les questions relatives aux pays voisins situés à l'Est de l'Union, aux Balkans occidentaux, à la gestion des crises, à la prévention des conflits, à la lutte contre le terrorisme et à la promotion de la démocratie et des droits de l'homme, figureront également à l'ordre du jour des relations transatlantiques. En ce qui concerne les États-Unis, les trois présidences maintiendront d'étroites relations tant avec le gouvernement actuel qu'avec le nouveau gouvernement à compter de janvier 2009. Il convient de veiller tout particulièrement à la mise en œuvre du programme de coopération économique 2007 ainsi que du dialogue sur la réglementation, en vue d'obtenir des résultats concrets lors des sommets UE-États-Unis et des réunions du Conseil économique transatlantique. En ce qui concerne le Canada, il convient de s'attacher à approfondir la coopération dans le cadre de la gestion des crises et à renforcer les relations économiques, notamment dans le domaine de la coopération en matière de réglementation, de l'investissement et des services, des droits de propriété intellectuelle et des marchés publics.

Russie

L'Union s'emploiera à renforcer le partenariat stratégique avec la Russie, qui repose sur des intérêts et des valeurs communes. Elle œuvrera en faveur d'un partenariat axé sur la coopération concernant les questions de politique étrangère et de sécurité ainsi que dans le secteur de l'énergie. Elle fera porter ses efforts sur la négociation d'un nouvel accord en vue de fournir un cadre global aux relations entre l'UE et la Russie, et poursuivra la mise en œuvre des feuilles de route pour les quatre espaces communs. L'accession de la Russie à l'OMC ouvrira les perspectives de négociation d'un accord de libre-échange.

Afrique

L'Union s'emploiera à mettre en œuvre la stratégie conjointe et le plan d'action UE-Afrique, en mettant l'accent sur le partenariat stratégique et la responsabilité mutuelle, de façon à concrétiser les engagements pris. Il convient d'insister en particulier sur les actions prévues dans les domaines suivants: paix et sécurité, développement, énergie, changement climatique, commerce, droits de l'homme, démocratie et migrations; il convient également de s'attaquer au problème de l'augmentation du prix des denrées alimentaires et à ses conséquences.

Les présidences poursuivront le processus de négociation et de mise en œuvre des accords de partenariat économique avec les pays ACP d'Afrique.

L'Union continuera à promouvoir la paix et la sécurité en Afrique en soutenant les processus de stabilisation et de réconciliation. Elle renforcera son soutien aux efforts africains en faveur de la paix et de la sécurité, en intensifiant le dialogue politique avec l'Union africaine et en contribuant au renforcement des capacités, en particulier en ce qui concerne la planification et la conduite de missions de maintien de la paix par l'UA, tout en respectant le principe de la prise en main de leur destin par les Africains. Une attention particulière doit être accordée aux conflits qui se déroulent au Soudan, au Tchad et en Somalie, ainsi qu'à la situation dans la Région des Grands Lacs et au relèvement après le conflit en Afrique de l'Ouest.

Moyen-Orient

L'Union soutiendra tous les efforts déployés en vue de parvenir à une paix générale au Moyen-Orient, en coopération avec ses partenaires internationaux ainsi qu'avec ses partenaires dans la région. Elle continuera à soutenir les parties dans le cadre du processus lancé à Annapolis, en particulier la mise en œuvre des accords existants, comme la feuille de route, ainsi que des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies. Elle veillera en priorité à soutenir le redressement de l'économie et la mise en place des institutions de la Palestine, afin de jeter les bases d'un État palestinien viable, vivant côte à côte avec l'État d'Israël dans la paix et la sécurité. Conformément à ce qui a été convenu lors de la conférence de Paris, l'UE est disposée à renforcer sa présence et son assistance sur le terrain. Elle s'attachera tout particulièrement à contribuer à l'État de droit dans les territoires palestiniens. Elle continuera à encourager la Syrie à jouer un rôle constructif dans la région, en ce qui concerne tant le Liban que, de manière plus générale, le processus de paix; en fonction de l'évolution de la situation politique, la signature de l'accord d'association avec la Syrie pourrait être envisagée. L'Union appuiera la promotion de la démocratie et de la stabilité au Liban. Elle maintiendra son soutien à un Iraq sûr, stable, démocratique, prospère, unifié et respectueux des droits de l'homme, par exemple en renforçant son engagement politique et en veillant à la mise en œuvre du pacte international avec l'Iraq. Un accord de commerce et de coopération sera conclu. L'Union suivra de près l'évolution de la situation en Iran, et elle poursuivra sa double approche en vue de trouver une solution négociée à long terme à la question nucléaire. L'UE continuera de développer ses relations avec le Conseil de coopération du Golfe, avec notamment la conclusion rapide d'un accord de libre-échange.

Asie centrale

Au cours des dix-huit prochains mois, l'UE poursuivra la mise en œuvre de la stratégie pour l'Asie centrale pour un nouveau partenariat dans ses sept domaines principaux: droits de l'homme, État de droit, bonne gouvernance et démocratisation, éducation, développement économique, commerce et investissement, énergie et transports, environnement et eau, menaces et défis communs, dialogue interculturel.

Asie

L'Union accordera une attention particulière au développement et au renforcement de ses relations avec ses partenaires en Asie. Le dialogue dans le cadre de l'ASEM sera intensifié, en vue du prochain sommet de l'ASEM et des réunions ministérielles. Le Conseil s'attachera à renforcer la coopération avec les organisations multilatérales, en particulier l'ASEAN, par la mise en œuvre du plan d'action conjoint UE-ASEAN.

En ce qui concerne le Japon, l'accent sera mis sur le renforcement du dialogue politique et de sécurité et sur la coopération régionale. Le dialogue avec la Chine portera essentiellement sur l'aboutissement des négociations d'un nouvel accord de partenariat et de coopération et sur le développement d'un partenariat stratégique qui concernera, notamment, l'énergie et le changement climatique, les questions politiques et de développement, les questions économiques et monétaires, les droits de propriété intellectuelle ainsi que les obstacles non tarifaires. Le dialogue sur les droits de l'homme continuera d'occuper une place importante dans les relations avec la Chine.

Les relations avec l'Inde seront axées sur l'approfondissement des relations économiques au moyen de l'accord de libre-échange, sur la mise en œuvre du plan d'action conjoint et sur la progression des négociations relatives à un nouvel accord-cadre. Les relations avec la République de Corée seront centrées sur la conclusion de l'accord de libre-échange et sur les négociations d'un nouvel accord-cadre. Les relations avec chacun des pays d'Asie du Sud-Est seront renforcées par la conclusion et la mise en œuvre des accords bilatéraux de partenariat et de coopération et d'un accord de libre-échange avec l'ASEAN ou, le cas échéant, avec les différents pays. Les trois présidences suivront de près l'évolution de la situation en Birmanie/au Myanmar et soutiendront les efforts de l'UE et des Nations unies visant à contribuer à la transition vers la démocratie. L'Union suivra de près l'évolution de la situation en Asie du Sud. Elle s'emploiera à renforcer le dialogue politique avec l'Afghanistan sur la base de la déclaration conjointe UE-Afghanistan et à mettre en œuvre le Pacte pour l'Afghanistan; l'UE maintiendra son engagement en Afghanistan par l'intermédiaire de la mission EUPOL. Elle sera attentive à l'évolution de la situation politique au Pakistan. L'évolution de la situation dans la péninsule coréenne sera suivie de près, et l'UE soutiendra les pourparlers à six pour tenter de trouver une solution pacifique à la question nucléaire.

Amérique latine/Caraïbes

Les relations avec l'Amérique latine seront développées, notamment avec la poursuite de la mise en œuvre des conclusions du cinquième sommet Union européenne - Amérique latine et Caraïbes tenu à Lima, et en vue de préparer le sixième sommet de façon approfondie. L'organisation de la prochaine réunion ministérielle UE-Groupe de Rio fera l'objet d'une attention particulière.

Les négociations se poursuivront avec le Mercosur, l'Amérique centrale et la Communauté andine en vue de conclure des accords d'association. Les relations avec le Brésil et le Mexique seront renforcées et l'évolution de la situation en Bolivie, en Colombie, à Cuba, à Haïti, au Nicaragua et au Venezuela sera suivie avec attention.

AELE

Les relations avec les pays de l'AELE seront poursuivies avec la conclusion de nouveaux accords.

Les trois présidences s'emploieront à renforcer la coopération avec les pays de l'AELE.

Des décisions importantes seront prises dans le contexte du Conseil de l'EEE. La coopération avec la Suisse progressera dans un certain nombre de domaines.
